CPA ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Un élan qui se poursuit, un avenir qui s’ouvre avec confiance



Rapport annuel
2025-2026

Diffusé par l'Ordre des comptables
professionnels agréés du Québec

5, Place Ville Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2

L'Ordre des CPA du Québec (l'Ordre) adhère aux principes de l'écriture inclusive, mais par souci d'uniformité et de conformité à des extraits, à des appellations officielles ou encore à des textes législatifs, le masculin générique est utilisé dans ce document et doit être interprété comme étant inclusif de toute personne.



Mission, vision et valeurs

Notre mission

L'Ordre des CPA est un ordre professionnel au sens du *Code des professions*, soit un organisme principalement voué à la protection du public, ainsi qu'un ordre d'exercice exclusif, c'est-à-dire que seules les personnes qui détiennent le titre de CPA auditeur peuvent exercer la comptabilité publique (mission d'audit, mission d'examen et émission de rapports spéciaux).

Dans ce but, l'Ordre, comme les autres ordres professionnels québécois, doit exercer des fonctions précises en matière de délivrance des permis d'exercice aux candidats à la profession, de tenue du tableau de l'Ordre, de surveillance de l'exercice de la profession et de dépistage de la pratique illégale. Il doit également suivre un ensemble de règles de fonctionnement imposées par le *Code des professions*.

Notre vision

Voix officielle d'une profession à l'avant-garde. Leader d'opinion. Citoyen responsable. Autorité de réglementation. Formateur engagé. Nous sommes tout cela à la fois et nous accompagnons les CPA, des professionnels de confiance, dans une société en constante évolution.

Nos valeurs

Intégrité | Excellence | Engagement | Innovation | Respect

Lettres de transmission

Québec, septembre 2026

Madame Nathalie Roy
Présidente
Assemblée nationale

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,
Jean Boulet

Montréal, septembre 2026

Monsieur Jean Boulet
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil d'administration,
Claude Thibault, CPA

La présidente et cheffe de la direction,
Geneviève Mottard, IAS.A, CPA

Montréal, septembre 2026

M^e^ Mélanie Hillinger
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil d'administration,
Claude Thibault, CPA

La présidente et cheffe de la direction,
Geneviève Mottard, IAS.A, CPA

Table des matières

Message du président du Conseil d'administration et de la présidente et cheffe de la direction 6

Bilan de nos engagements ESG 16

L'Ordre en chiffres 20

Gouvernance 23

- Élections au Conseil d'administration et assemblée générale annuelle 24
- Conseil d'administration 25
- Gouvernance 30
- Audit 31
- Ressources humaines 32
- Équipe de direction 33
- Éthique et déontologie 34

Rapports d'activités 35

- Formation 36
- Reconnaissance des équivalences 37
- Révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences 38
- Assurance de la responsabilité professionnelle 39
- Indemnisation 41
- Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession 42
- Inspection professionnelle 44
- Formation continue 49
- Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic 51
- Conciliation et arbitrage des comptes 54
- Révision 55
- Discipline 56
- Infractions pénales 57

Renseignements généraux sur les membres 58

États financiers de l'Ordre 62

États financiers du Fonds d'assurance 82

Message du président du Conseil d'administration et de la présidente et cheffe de la direction



Plan stratégique 2026-2030

Mission

Protéger le public en encadrant la profession comptable.

Vision

Inspirer confiance et contribuer à l'évolution de la société en valorisant l'expertise des CPA.

Valeurs

Intégrité, Engagement, Collaboration, Vivre-ensemble, Bienveillance

Alors qu'un cycle stratégique s'achève, l'Ordre des CPA du Québec peut mesurer avec fierté le chemin parcouru au cours de la dernière année. Fidèle à sa mission première de protection du public, l'Ordre a mené ses activités avec rigueur, engagement et sens des responsabilités, dans un contexte marqué par d'importantes transformations touchant à la fois la profession et la société. C'est dans cet esprit que nous vous présentons un aperçu des faits marquants de l'année 2025-2026.

Au-delà des opérations courantes, qui constituent le pilier de son rôle de régulateur, plusieurs projets structurants ont mobilisé l'ensemble des équipes. Ces initiatives ont permis de consolider l'organisation, de faire évoluer ses pratiques et de renforcer le positionnement de la profession de CPA comme un acteur crédible et pertinent au sein de la société, résolument tourné vers l'avenir. Dans cette période de transition, le talent, l'expertise et l'engagement des équipes et des bénévoles ont été déterminants pour mener à bien les priorités de l'Ordre et répondre aux attentes du public.



Pour entamer un cycle de renouveau, nous avons développé le plan stratégique 2026-2030, conçu de concert avec toutes les parties prenantes de l'Ordre, et revu entièrement notre mission, notre vision ainsi que les valeurs de l'organisation. À la fois ambitieux et responsable, il guidera les prochaines années et nous permet d'entrevoir l'avenir avec confiance.

CLAUDE THIBAULT

Crédit photos : Julian Haber

Trois axes stratégiques et neuf priorités

Un public qui a confiance

1. Clarifier le rôle du CPA et de l'Ordre et faire comprendre leur valeur et leur pertinence
2. Actualiser et adapter notre encadrement en fonction des besoins évolutifs de protection du public
3. Élever la profession au diapason de l'évolution des enjeux de société

Une profession incontournable

4. Mobiliser les membres pour protéger le public et valoriser la profession
5. Offrir des programmes de formation professionnelle pertinents, évolutifs et innovants
6. Assurer une relève de qualité en quantité suffisante

Un ordre performant

7. Favoriser un environnement technologique agile et facilitant
8. Propulser l'innovation et l'optimisation organisationnelles dans une perspective ESG
9. Consolider la culture organisationnelle et engager les membres du personnel pour un succès collectif

Des équipes mobilisées pour la mission de protection du public

La protection du public est la mission première de l'Ordre. C'est pourquoi nous y accordons une grande importance et investissons de nombreux efforts en matière d'information et de sensibilisation.

Ainsi, en 2025-2026, nous avons répondu à une cinquantaine de demandes médiatiques portant sur plusieurs grands enjeux de la profession, notamment la distinction entre les CPA et les comptables ne détenant pas ce titre, un sujet crucial pour la protection du public. La saison des impôts a également retenu l'attention des médias, tout comme le leadership au féminin et la pénurie de main-d'œuvre de CPA en cabinet.

Aider la population à mieux comprendre les bases des finances personnelles est aussi une façon d'accomplir notre mission. Dans le cadre du Mois de la littératie financière, nous avons lancé, en collaboration avec *Protégez-vous*, une série de capsules vidéo ayant pour thème « Parler d'argent, C'PA plate », qui visent à démystifier certaines questions liées à l'argent et à encourager la population québécoise à prendre ses finances en main.

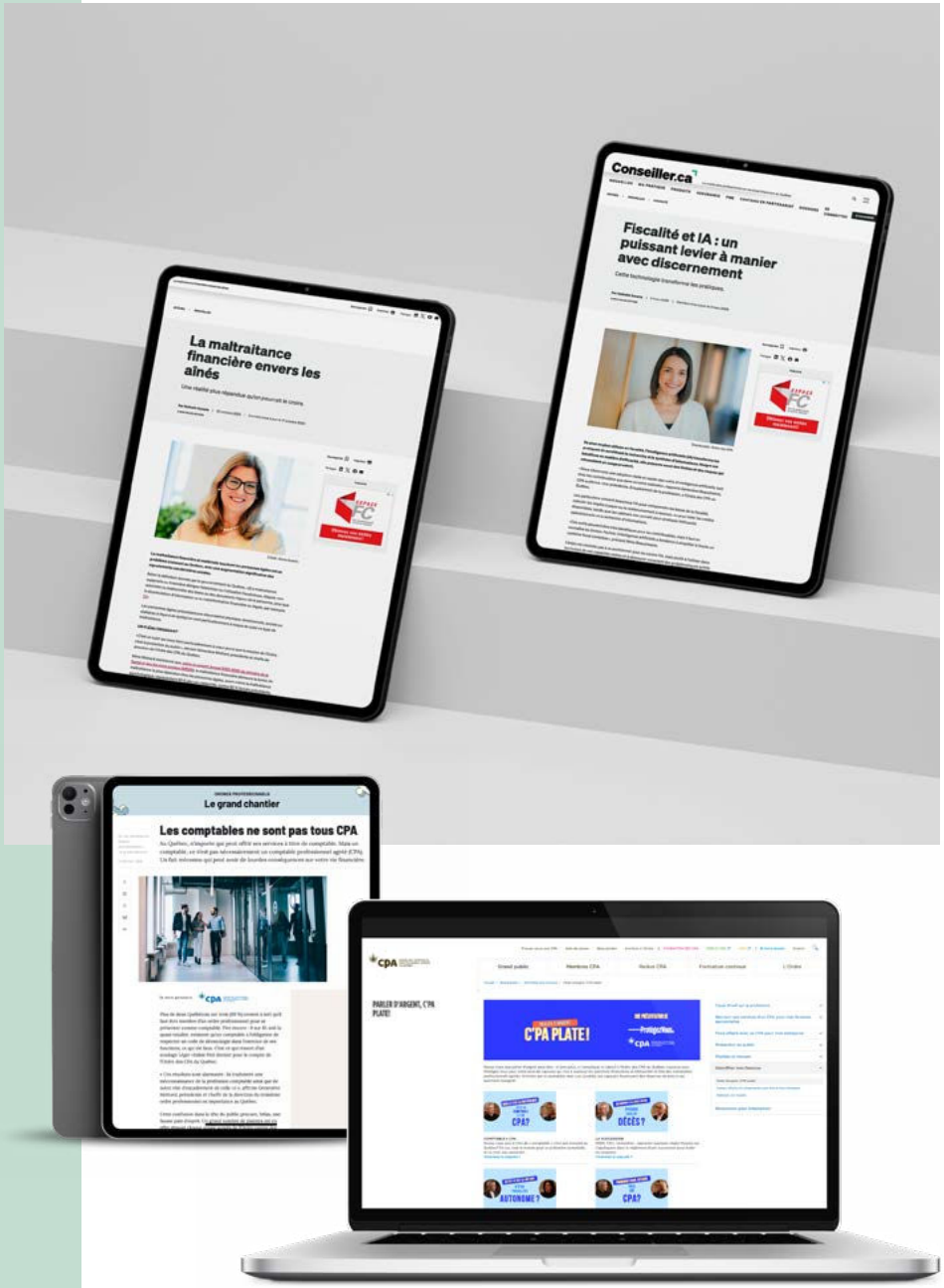


L'éducation financière, c'est bien plus qu'un savoir technique. C'est une compétence essentielle pour se protéger et se bâtir un avenir financier plus solide.

GENEVIÈVE MOTTARD

Crédit photo : Sonia Guertin

Enfin, l'Ordre est très actif au sein d'un grand nombre d'instances consultatives, tant au Québec qu'au Canada et à l'international, ce qui démontre de façon éloquente l'importance de son rôle dans la protection du public, de même que l'influence des CPA au sein de la collectivité. D'ailleurs, l'Ordre est un leader au sein de la francophonie, la mobilité des CPA constituant l'une de ses priorités.



Surveillance de la pratique et mécanismes disciplinaires

La protection du public repose également sur une surveillance rigoureuse et équilibrée de l'exercice de la profession. Les équipes de l'Ordre travaillent sans relâche, et souvent dans l'ombre, à l'accomplissement de cette importante mission.

Que ce soit par l'entremise du fonds d'indemnisation, qui a pour objectif de protéger le public en remboursant les sommes d'argent ou les biens utilisés par un CPA à des fins autres que celles pour lesquelles ces sommes ou ces valeurs lui ont été confiées dans le cadre de l'exercice de sa profession, du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, qui permet de couvrir de possibles fautes professionnelles, ou encore par les activités d'inspection professionnelle, d'encadrement des CPA et de lutte contre l'exercice illégale et l'usurpation de titre, nos ressources contribuent activement à la protection du public.

Le Bureau du syndic joue également un rôle de premier plan en assurant le traitement des signalements, l'analyse des situations à risque et la conduite des plaintes disciplinaires, lorsque nécessaire.

Au cours de l'exercice, un volume élevé de demandes de renseignements et de dossiers de vigie a été traité. Plusieurs enquêtes disciplinaires ont été ouvertes ou poursuivies, et un nombre important a été fermé dans des délais efficients, démontrant notre capacité à intervenir avec diligence.

Une profession pertinente, accessible et attrayante

Dans un contexte où les défis liés à la relève et à la mobilité professionnelle sont importants, nous avons poursuivi nos efforts afin de faciliter l'accès à la profession de CPA, tout en maintenant des exigences élevées en matière de compétence et de protection du public. À cet égard, la reconnaissance des équivalences de diplômes et de formations constitue un levier essentiel pour favoriser l'intégration des personnes formées à l'extérieur du Québec et du Canada.

Les enjeux émergents occupent également une place centrale dans l'évolution de la profession, et nous sommes à pied d'œuvre pour les intégrer à l'ensemble de nos initiatives. Par exemple, l'intelligence artificielle fait désormais partie de nos vies professionnelles. Afin d'en faciliter l'intégration et d'en favoriser une utilisation optimale et éthique, nous avons élaboré et diffusé un guide sur les bonnes pratiques destiné aux CPA. Nous avons également offert pas moins de 19 formations en lien avec l'intelligence artificielle à nos membres sur le portail Vivo, lesquelles ont connu un franc succès, avec près de 4 000 inscriptions, en plus de publier de nombreux articles sur le sujet dans nos infolettres.

Dans cette même perspective, notre stratégie en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) nous positionne parmi les pionniers du système professionnel. Nous poursuivons ainsi nos travaux afin de mettre en œuvre nos actions, dont la publication de notre rapport ESG ainsi que de notre bilan carbone. Cet engagement durable mobilise nos équipes et constitue une source de fierté.

Un nouveau programme professionnel CPA moderne et novateur

Conçu pour préparer les CPA en devenir à la réalité changeante du monde des affaires, le nouveau programme professionnel CPA sera lancé en janvier 2027. Ce projet d'envergure, qui anime l'ensemble de la communauté des CPA, fait appel à toute l'expertise de nos équipes et repose sur des efforts soutenus et une mobilisation exceptionnelle de multiples personnes, notamment de nos partenaires universitaires et de nos homologues provinciaux.

Une transition fluide, un programme tourné vers l'avenir

Une transition encadrée et progressive

Nous veillerons à assurer une transition fluide et sécurisée, en offrant un accompagnement soutenu aux CPA en devenir à chaque étape.

Un programme au goût du jour et aligné sur les besoins du marché

Conçu selon les meilleures pratiques actuelles, le nouveau programme reflète l'évolution de la profession et des environnements de pratique. Il répond concrètement aux réalités du marché du travail, aux attentes des employeurs et aux compétences recherchées.

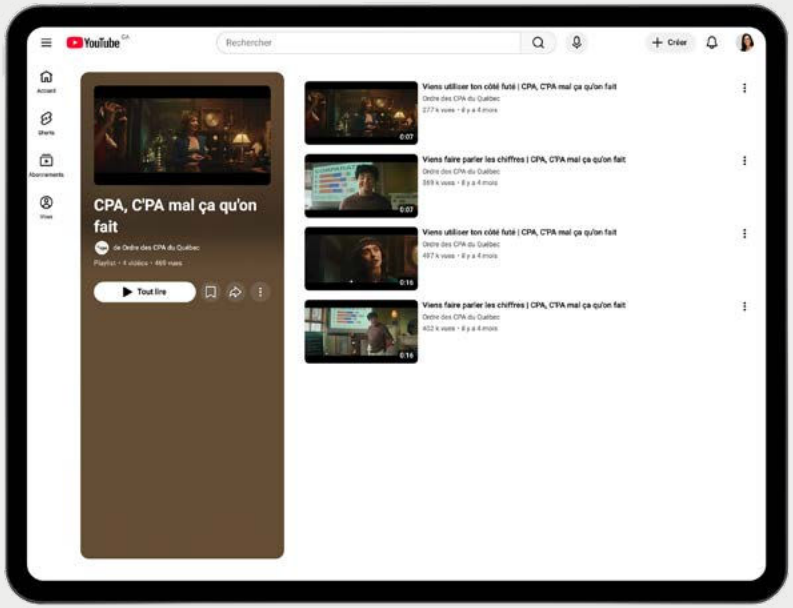
Allégements ciblés et recentrage sur la valeur

Nous souhaitons réduire les lourdeurs administratives, procédurales et opérationnelles, tout en recentrant les efforts sur le « C » de CPA : la comptabilité, la compétence, le jugement professionnel et la valeur ajoutée.

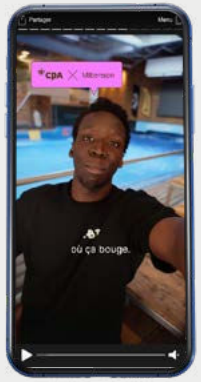
Faire rayonner la profession et attirer la relève, C’PA mal ça qu’on fait

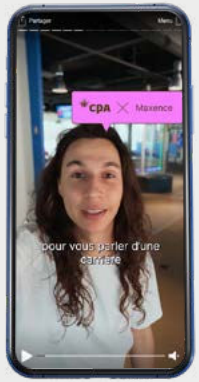
À travers des visuels percutants, des vidéos, des collaborations avec des personnalités d’influence, un balado diffusé sur Radio-Canada OHdio et un parcours d’escalade CPA, la campagne « CPA, C’PA mal ça qu’on fait » met en lumière l’essence de la profession pour inspirer la prochaine génération de CPA.

Cette campagne démontre que la profession de CPA est au cœur de l’action. L’année dernière, nous avons mis en lumière les attributs et les traits de personnalité qui révèlent le ou la CPA en soi avec la signature « CPA, C’PA mal fait pour toi ». Cette année, nous présentons ce qui constitue l’ADN de la profession dans un monde en évolution. En d’autres termes, qui nous sommes et ce que nous faisons.





















La campagne s’articule autour de six illustrations originales signées par une artiste montréalaise.

Enfin, le rayonnement de la profession s'est poursuivi grâce à de nombreuses activités dans les milieux scolaires, à des relations soutenues avec nos partenaires et à des initiatives de communication contribuant au renforcement de la notoriété et de la crédibilité du titre de CPA.

Nos 74 ententes de partenariats, 290 occasions de rayonnement, 136 diffusions de contenus, 33 allocutions ne sont que quelques exemples témoignant du leadership qu'exerce l'Ordre au sein de la société.







La compétence, la formation continue et l'éthique comme gage de confiance

Le maintien et le développement des compétences des CPA constituent un pilier fondamental de la protection du public et de la confiance que celui-ci accorde à la profession. À ce titre, l'Ordre veille au respect des obligations de formation continue, en s'assurant de leur adéquation avec l'évolution des pratiques et des attentes de la société. D'ailleurs, plus de 700 formations variées ont été offertes sur le portail Vivo au cours de l'année.

Cette rigueur s'accompagne d'un rôle de soutien important auprès des membres, grâce à une offre diversifiée de formations reconnues, notamment en éthique et en déontologie. Celles-ci abordent des sujets essentiels, tels que la prise de décision éthique, la conformité, l'intelligence artificielle, les facteurs ESG, la lutte contre la fraude, la diversité et la protection des personnes en situation de vulnérabilité. La forte participation des membres, notamment aux formations obligatoires liées au *Code de déontologie*, témoigne de l'engagement de la profession envers l'intégrité et l'exercice responsable.

Une organisation engagée, performante et au service de sa mission

Les données de l'exercice illustrent l'ampleur et de la complexité des responsabilités assumées par l'Ordre. Au 31 mars, celui-ci comptait près de 42 000 membres inscrits ainsi que près de 4 400 CPA en devenir, soutenus par une équipe de plus de 200 personnes engagées au quotidien pour encadrer la profession et protéger le public.

Quelque 14 000 appels traités, de même que 31 500 courriels, sans compter les nombreux appels de courtoisie : voilà des exemples concrets de l'engagement de notre équipe de soutien dévouée.

Sur le plan de l'efficacité, le remplacement du système de gestion des membres, des CPA en devenir et des contacts de l'Ordre, constitue un projet majeur et transversal qui permettra à l'Ordre de demeurer performant et connecté.

L'organisation poursuit également sa transformation numérique, notamment en formant les membres de son personnel à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle. Un comité de surveillance a d'ailleurs été mis en place afin de suivre l'évolution technologique de l'Ordre et de la profession.

Des ressources dévouées et fières de contribuer à la protection du public

Enfin, rien n'est plus important que nos ressources humaines. L'Ordre conserve sa certification Employeur remarquable grâce au milieu de travail sain, sécuritaire, respectueux et inclusif qu'il offre. D'ailleurs, notre plan d'action relatif à l'équité, à la diversité et à l'inclusion se poursuit, notamment par l'entremise de formations et d'activités de sensibilisation.

Notre programme d'implication sociale, « L'égalité des chances dans la société », se poursuit lui aussi et connaît un grand succès. De nombreuses activités ont eu lieu, au plus grand plaisir des équipes qui ont ainsi pu contribuer à des causes aussi importantes qu'essentielles.

Pris dans leur ensemble, les projets que nous vous avons présentés démontrent non seulement l'ampleur et la portée de l'organisation, mais surtout sa capacité à exercer pleinement sa mission de protection du public au sens large, avec rigueur, cohérence et vision.

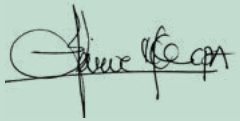
Nous remercions chaleureusement nos équipes, nos bénévoles, ainsi que l'ensemble des CPA du Québec pour leur engagement. Ensemble, nous abordons l'exercice 2026-2027 avec enthousiasme, en poursuivant la modernisation de la profession, en accompagnant les membres dans l'évolution de leurs compétences et en maintenant un niveau d'exigence à la hauteur de la confiance que le public accorde au titre de CPA. Devant nous, l'avenir s'ouvre avec confiance.

Le président du Conseil,



Claude Thibault, CPA

La présidente et cheffe de la direction,



Geneviève Mottard, IAS.A, CPA

Mandats de lobbyisme actifs

Bien que les interventions de l'Ordre s'inscrivent pleinement dans une perspective de protection du public ou, plus largement, d'intérêt public, et qu'elles n'aient pas pour finalité l'obtention d'un avantage pour l'Ordre lui-même, toutes les activités de nature à influencer les orientations gouvernementales que nous menons sont inscrites au registre des lobbyistes.

Mandat	Période	Institution visée et nature de la charge	Personne agissant à titre de lobbyiste
Effectuer des démarches visant à présenter les risques pour le public causés par l'absence d'encadrement du titre comptable. Demander de modifier la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec* et le *Code des professions* afin de réserver ce titre aux seuls membres de l'Ordre, puis de réfléchir à un encadrement des personnes qui ne sont pas CPA.	2025 01 14 – 2025 06 30	Assemblée nationale – circonscription d'Acadie, de Camille-Laurin, de Rosemont : députés et personnel des députés Ministère du Conseil exécutif : premier ministre et personnel de cabinet Office des professions du Québec : principal dirigeant, cadres et membres du personnel	Geneviève Mottard, IAS.A, CPA Stéphanie Vallée, avocate Sophie Chateauvert, avocate
Proposer la modification de certains articles du projet de loi 101, *Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail*, afin d'assurer leur cohérence avec la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec*.	2025 05 27 – 2025 12 31	Commission de l'économie et du travail : députés et membres Assemblée nationale – circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve : député et personnel du député Ministère du Travail : ministre, directeur de cabinet, personnel de cabinet et sous-ministre	Geneviève Mottard, IAS.A, CPA Sophie Chateauvert, avocate
Effectuer des démarches visant à présenter les risques pour le public causés par l'absence d'encadrement du titre comptable. Proposer de modifier la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec* et le *Code des professions* afin de réserver ce titre aux seuls membres de l'Ordre, puis de réfléchir à un encadrement des personnes qui ne sont pas CPA.	2025 09 22 – 2026 06 30	Assemblée nationale – circonscriptions d'Acadie, d'Hochelaga-Maisonneuve, de Jean-Talon et de Rosemont : députés et personnel des députés Ministère du Conseil exécutif : premier ministre et personnel de cabinet Ministère de la Santé : ministre Ministère des Transports et de la Mobilité durable : ministre Ministère du Travail : ministre, directeur de cabinet, personnel de cabinet et sous-ministre Secrétariat du Conseil du Trésor (CT) : présidente du CT, directeur de cabinet et personnel de cabinet	Geneviève Mottard, IAS.A, CPA Stéphanie Vallée, avocate Sophie Chateauvert, avocate
Présenter les préoccupations de l'Ordre concernant les exigences de reddition de compte du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) et y proposer des modifications afin d'assurer la conformité des exigences à la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec*.	2025 10 31 – 2026 06 30	Ministère des Transports et de la Mobilité durable : sous-ministre, cadre et membre du personnel	Sophie Chateauvert, avocate Guylaine Houde, CPA Annie Smargiassi, CPA

Mandats de lobbyisme actifs

Mandat	Période	Institution visée et nature de la charge	Personne agissant à titre de lobbyiste
Sensibiliser le ministre de la Sécurité publique à l'importance du maintien des ressources consacrées à la lutte contre les crimes financiers au sein de la Sûreté du Québec.	2025 10 31 – 2026 06 30	Ministère de la Sécurité publique : ministre, directeur de cabinet et personnel de cabinet	Geneviève Mottard, IAS.A, CPA Sophie Chateauvert, avocate
Sensibiliser le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à l'importance de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur les coopératives* afin d'y apporter des ajustements techniques en lien avec les modifications apportées à la *Loi sur les coopératives*.	2026 02 25 – 2026 12 31	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie : ministre, directeur de cabinet, personnel de cabinet, sous-ministre, sous-ministre adjoint, cadre et membre du personnel Ministre responsable du Développement économique régional : ministre, directeur de cabinet et personnel de cabinet	Sophie Chateauvert, avocate Guylaine Houde, CPA Marlène Labelle, CPA Annie Smargiassi, CPA

Législation et réglementation

L'Ordre est engagé à participer aux réflexions et aux consultations sur différentes politiques publiques afin d'assurer la protection du public et faire valoir l'expertise des comptables professionnels agréés du Québec.

Projets de loi

- Projet de loi 101, *Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail* (lettre soumise à la Commission de l'économie et du travail en mai 2025)
- Projet de loi 112, *Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada* (lettre soumise à Commission des finances publiques en octobre 2025)
- Projet de loi 111, *Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions* (mémoire présenté à la Commission sur les finances publiques en novembre 2025)
- Projet de loi 3, *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail* (mémoire soumis à la Commission de l'économie et du travail en novembre 2025)
- Projet de loi 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* (lettre soumise à la Commission des institutions en février 2026)
- Projet de loi 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* (mémoire soumis à la Commission de la santé et des services sociaux en février 2026)

Projet de règlement

- Projet de règlement sur la déclaration obligatoire de la performance environnementale de certains bâtiments (commentaires soumis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en février 2026)

L'Ordre a poursuivi ses efforts en ce qui concerne la réservation du titre de comptable. En ce sens, il a transmis à l'Office des professions du Québec un mémoire soutenant la nécessité d'encadrer l'usage de ce titre. Ce mémoire visait à documenter les risques associés à l'absence d'encadrement et à soumettre des pistes de solution.

Les travaux de l'Ordre en matière de réglementation ont porté principalement sur l'adoption et la mise en œuvre du nouveau programme professionnel CPA. Les refontes du *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des CPA*, du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des CPA* et du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des CPA* sont en voie d'être finalisées afin que cette nouvelle réglementation entre en vigueur le 1er janvier 2027.

Parallèlement, l'Ordre a travaillé sur la mise à jour de plusieurs règlements compte tenu de la possibilité qu'ont désormais les professionnels d'exercer au sein de toute forme d'organisation constituée principalement aux fins d'offrir des services professionnels. Ce chantier a mené à la refonte du *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société*, qui est remplacé depuis le 16 avril 2026 par le *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé au sein d'une organisation*. Au total, six autres règlements ont également dû être modifiés pour refléter cette nouvelle réalité.

Contribution à la protection du public et à la défense de l'intérêt public

L'équipe de l'Ordre est très active au sein d'un grand nombre d'instances consultatives, tant au Québec qu'au Canada, ainsi qu'à l'international. La liste qui suit donne un aperçu de la diversité des champs d'intervention de la profession et de l'étendue de l'implication de l'Ordre, démontrant ainsi l'importance de son rôle pour la protection du public, de même que l'influence des CPA dans la collectivité.

Québec

Office des professions du Québec

- Modernisation du système professionnel

Conseil interprofessionnel du Québec

- Admission aux professions
- Mobilité
- Intelligence artificielle
- Télépratique
- Défis collectifs
- Forum des syndics
- Forum de l'inspection professionnelle
- Forum des juristes
- Modernisation du système professionnel

Autres instances au Québec

- Comité consultatif en éducation financière (Autorité des marchés financiers)
- Comité consultatif des ordres professionnels pour la mise en œuvre de la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité (Curateur public)
- Table de concertation de l'industrie de la planification financière – équipe de l'investissement durable – Chaire IG Gestion de patrimoine en planification financière (Université Laval)
- Comité consultatif interordres pour le volet formation continue

Hors Québec

Organisations interprovinciales et fédérales

- Admission et permis
- Ententes de réciprocité internationales
- Équité, diversité et inclusion
- Grille de compétences et formation professionnelle
- Règle d'indépendance
- Inspection professionnelle
- Mobilité canadienne
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Normes et pratique professionnelle
- Processus disciplinaire
- Télépratique
- Développement professionnel
- Pratique professionnelle – Compilation d'informations financières prospectives et d'informations pro forma

Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones (FIDEF)

International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA)

Conseil canadien de la reddition de comptes (CCRC)

Conseil de surveillance des normes d'information et de certification (CSNIC)

Comité de liaison avec l'APFF et les autorités fiscales, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada

Groupe d'action financière (GAFI)

Bilan de nos engagements ESG



Depuis l'exercice 2023-2024, nous communiquons les résultats de nos engagements en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Notre premier rapport ESG complet, publié en octobre 2025, explique en détail notre démarche et met en lumière les actions concrètes réalisées au bénéfice de l'environnement et de nos parties prenantes.

La fin d'un cycle

L'exercice 2025-2026 a marqué la fin d'un cycle pour notre stratégie ESG, amorcée en 2023. Une douzaine d'actions prioritaires ont été ciblées pour améliorer nos pratiques dans l'ensemble de nos piliers d'engagement.

Un des faits saillants de cet exercice est sans contredit la publication de notre premier bilan carbone. Les données issues de cet inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), combinées à celles recueillies pour l'exercice 2025-2026, permettront de concrétiser l'une de nos priorités en matière d'engagement environnemental, c'est-à-dire la définition d'objectifs de réduction des émissions.

Par ailleurs, nos équipes, de même que des CPA et des CPA en devenir, ont été impliquées dans diverses initiatives de sensibilisation, de formation et de mobilisation. Des dizaines d'activités et de contenus de formation ont été développés pour nous assurer de bâtir une communauté professionnelle ayant un impact positif et durable sur la société.

Les prochaines étapes

Pour amorcer ce nouveau cycle d'engagement, plusieurs priorités se dessinent déjà à l'horizon. Au cours de la prochaine année, nous prendrons le pouls de nos parties prenantes afin de cibler adéquatement nos priorités. Nous mettrons également en place un mécanisme permettant de mesurer la maturité de notre stratégie ESG et d'en suivre l'évolution. Finalement, nous poursuivrons nos efforts de divulgation en présentant nos nouvelles cibles et en dévoilant les résultats de nos engagements à la fin de l'exercice.

Nos quatre piliers d'engagement



Nos 12 actions prioritaires pour 2025-2026

Action prioritaire 1er avril 2025 au 31 mars 2026	Indicateur	Résultat au 31 mars 2026	Avancement
Pilier « Environnement »			
Priorité 1 : Réduction de notre empreinte écologique			
1. Dépôt du premier bilan carbone et définition d'objectifs de réduction des émissions	– Bilan carbone publié – Objectifs fixés et divulgués	La deuxième année de compilation est terminée.	80 %
Priorité 2 : Approvisionnement responsable			
2. Intégration de nouveaux fournisseurs correspondant aux critères ESG mentionnés dans la politique d'approvisionnement responsable	Mesure du nombre d'appels d'offres et de demandes de prix intégrant les critères ESG obtenue (en pourcentage)	Les critères ESG ont été pris en compte dans l'analyse des appels d'offres et des demandes de prix. Ils ont également fait l'objet d'une pondération dans l'établissement de la cote globale d'une proportion importante de ces appels d'offres.	100 %
Pilier « Capital humain »			
Priorité 3 : Environnement et conditions de travail			
3. Déploiement d'initiatives ou d'activités liées au programme *L'égalité des chances dans la société* afin de promouvoir l'engagement communautaire du personnel	– Nombre d'initiatives ou d'activités réalisées – Nombre d'heures de bénévolat réalisées dans la communauté	– 8 activités de mobilisation et de collecte de fonds réalisées – 8 activités réalisées dans la communauté, pour un total de 520 heures de travail bénévole	100 %
Priorité 4 : Sensibilisation, formation et mobilisation du personnel de l'Ordre			
4. Déploiement d'un nouveau plan de sensibilisation et de formation en matière d'EDI	– Nombre d'activités réalisées – Taux de satisfaction des activités – Taux de réponse au questionnaire d'auto-identification – Taux de satisfaction des trois leviers du baromètre EDI	– 7 activités réalisées – 96,50 % de satisfaction à l'égard de la qualité des activités du comité EDI – 97,40 % de satisfaction à l'égard de la qualité des informations transmises par le comité EDI – 70 % de taux de réponse au questionnaire d'auto-identification – Niveau de maturité organisationnelle selon le Global Diversity, Equity and Inclusion Benchmarks : fin du niveau 3, EDI intentionnelle et proactive	100 %

Action prioritaire 1er avril 2025 au 31 mars 2026	Indicateur	Résultat au 31 mars 2026	Avancement
Pilier « Profession »			
Priorité 5 : Gouvernance et pratiques éthiques et durables			
5. Préparation en vue de l'obtention d'une assurance future quant aux données émanant du bilan carbone	Recommandations d'une firme compétente obtenues	– Préparation à l'audit effectuée – Commentaires et pistes d'amélioration prises en compte dans le plan de l'inventaire des GES 2025-2026	100 %
Priorité 6 : Sensibilisation et formation des CPA			
6. Offre de nouvelles activités de formation liées aux enjeux ESG	– Nombre de nouvelles activités offertes – Nombre de nouvelles activités planifiées	– 2 activités de formation nouvellement offertes – 3 activités planifiées	80 %
7. Mise en ligne de fiches pratiques pour les CPA en matière de pratiques ESG	Fiches publiées sur le site Web	Fiches finalisées pendant l'exercice 2025-2026 et publiées en juin 2026	100 %
8. Déploiement d'initiatives entourant nos ambassadrices et ambassadeurs ESG	– Nombre d'initiatives réalisées – Nombre d'ambassadrices ou ambassadeurs impliqués	– 5 initiatives réalisées – 3 ambassadrices ou ambassadeurs impliqués	100 %
9. Déploiement d'initiatives entourant nos ambassadrices et ambassadeurs de la relève sur des sujets ESG	– Nombre d'initiatives réalisées – Nombre d'ambassadrices ou ambassadeurs impliqués	– 7 initiatives réalisées – 3 ambassadrices ou ambassadeurs impliqués	100 %
Pilier « Société »			
Priorité 7 : Éducation et sensibilisation du public			
10. Déploiement d'une nouvelle section sur l'éducation financière sur notre site Web	Nouvelle section déployée	– Section « Déchiffrez vos finances » mise à jour – Nouvelle page Web mise en ligne pour les capsules « Parler d'argent, C'PA plate! » réalisées en collaboration avec *Protégez-Vous*	100 %
11. Production de capsules vidéo en collaboration avec *Protégez-Vous* pour répondre aux questions du public en lien avec la finance	Capsules diffusées	Capsules diffusées en collaboration avec *Protégez-Vous*	100 %
Priorité 8 : Leadership de l'Ordre			
12. Participation à des comités et groupes de travail, réponses aux exposés-sondages et consultations en lien avec des normes ou enjeux ESG	– Nombre de consultations, comités ou groupes de travail auxquels l'Ordre a participé – Nombre de communications transmises aux membres relatives à des consultations, comités ou groupes de travail	– Participation à trois consultations ou groupes de travail – 1 communication transmise aux membres relativement à des consultations, comités ou groupes de travail	100 %

L’Ordre en chiffres

L’année 2025-2026 en chiffres

au 31 mars du présent exercice

Ressources humaines

Nombre d’employés à l’Ordre

223

(219 en 2024-2025)

Tableau de l’Ordre

Nombre de membres inscrits

41 949

(41 763 en 2024-2025)

Accès à la profession

Nombre de candidats à l’exercice de la profession

4 385

(4 567 en 2024-2025)

Nombre de demandes de reconnaissance d’équivalences reçues

785

(598 en 2024-2025)

Enquêtes disciplinaires du syndic

Nombre de demandes de renseignements

1 795

(1 954 en 2024-2025)

Nombre d’enquêtes ouvertes au cours de l’année

417

(438 en 2024-2025)

Indemnisation

Nombre de réclamations reçues

6

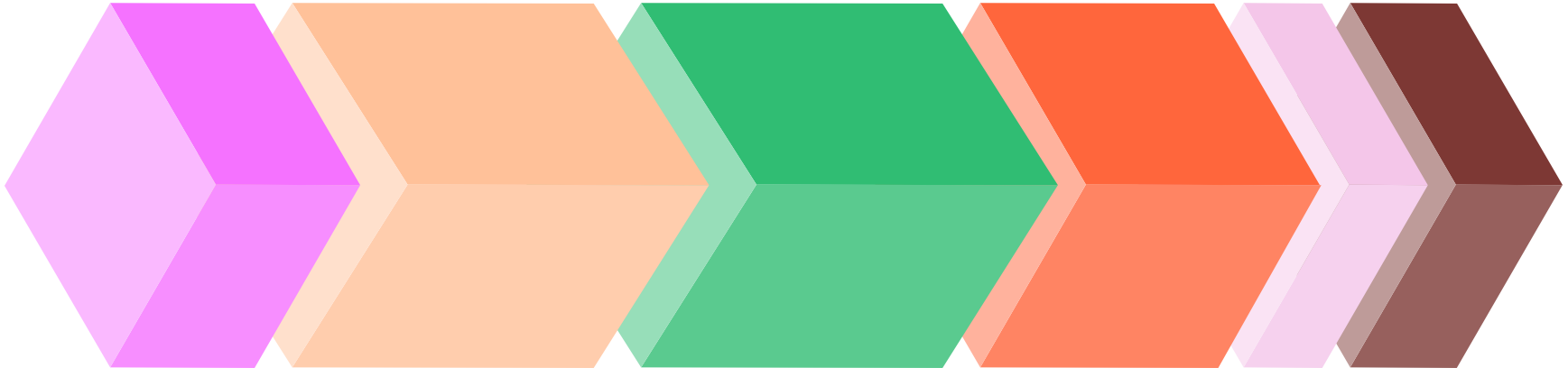
(15 en 2024-2025)

Conseil de discipline

Nombre de plaintes reçues au cours de l’exercice

31

(26 en 2024-2025)



L’année 2025-2026 en chiffres

au 31 mars du présent exercice

Formation continue

Nombre d’inscriptions aux formations sur Vivo

58 439*

(61 257 en 2024-2025)

Nombre de formations distinctes auxquelles les membres se sont inscrits

684*

(705 en 2024-2025)

Soutien à l’exercice de la profession

Nombre de courriels répondus

9 895

(9 317 en 2024-2025)

Inspection professionnelle

Nombre de visites individuelles réalisées

2 851

(2 488 en 2024-2025)

Assurance responsabilité professionnelle

Nombre de dossiers de sinistre ouverts

320

(282 en 2024-2025)

Rayonnement de la profession

Nombre d’activités auxquelles l’Ordre a participé pour faire rayonner le titre de CPA dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités

265

(361 en 2024-2025**)

Communications

Nombre de demandes médias reçues

51

(64 en 2024-2025)



* Ces statistiques excluent les deux formations obligatoires sur le nouveau code de déontologie des CPA.

** Méthode de calcul différente en 2024-2025.

Gouvernance

Élections au Conseil d'administration et assemblée générale annuelle

Élections au Conseil d'administration

Des élections ont été tenues dans trois régions au cours de l'exercice.

Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches (région nº 2) (1 poste)

- Candidatures reçues :
  - Marie-Christine Ducharme, CPA
  - Valérie Gagné, CPA
  - Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
- Électeurs admissibles : 5 810
- Électeurs ayant exercé leur droit de vote : 531
- Élue au suffrage des membres : Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Montréal (région nº 4) (1 poste)

- Candidatures reçues :
  - Edith Cinq-Mars, CPA auditrice
  - Emmanuel Dubourg, FCPA
  - Philippe Grubert, CPA auditeur
  - Founni Houénou, CPA
  - Johannie Lapierre, CPA
  - Isabelle Renaud, CPA auditrice
- Électeurs admissibles : 17 724
- Électeurs ayant exercé leur droit de vote : 1 018
- Élu au suffrage des membres : Emmanuel Dubourg, FCPA

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec (région nº 7) (1 poste)

- Candidatures reçues :
  - Jérémie Chamberland, CPA
  - Cynthia De Champlain, M. Adm., ASC, C.Dir, CPA
- Électeurs admissibles : 3 482
- Électeurs ayant exercé leur droit de vote : 233
- Élue au suffrage des membres : Cynthia De Champlain, M. Adm., ASC, C.Dir, CPA

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 18 septembre 2025.

- Membres ayant assisté à l'assemblée : 192
- Sujets abordés :
  - Rapports du président du Conseil et de la présidente et cheffe de la direction
  - Rapport sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025
  - Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation sur la cotisation annuelle 2026-2027
  - Nouvelle consultation des membres présents lors de l'assemblée sur la cotisation annuelle 2026-2027
  - Présentation des résultats des élections 2025
  - Présentation de la composition du Conseil pour l'exercice 2025-2026
  - Approbation de la rémunération du président et du vice-président du Conseil
  - Approbation de la rémunération supplémentaire du président du Conseil
  - Approbation de la rémunération des administrateurs élus, à l'exception du président et du vice-président du Conseil
  - Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2025-2026

Il n'y a pas eu d'assemblée générale extraordinaire au cours de l'exercice.

La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sera déposé le présent rapport, aura lieu le 24 septembre 2026.

Conseil d'administration



Mario Gariépy, FCPA

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2023 09 22 – 2025 09 18)

Président sortant et administrateur élu (2023 09 22 –)



Claude Thibault, CPA

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2025 09 18 –)

Vice-président du Conseil et du comité exécutif (2024 09 19 – 2025 09 18)

Administrateur élu et membre du comité exécutif (2021 09 10 –)



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2025 09 18 –)

Administratrice élue et membre du comité exécutif (2025 09 18 –)



Emmanuel Dubourg, FCPA

ADMINISTRATEUR ÉLU ET MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2025 09 18 –)



Hasnaa Kadiri

ADMINISTRATRICE NOMMÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS ET MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2022 09 16 –)



Feu W. Robert Laurier, FCPA auditeur

ADMINISTRATEUR ÉLU ET MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2024 09 19 – 2025 10 09)



Martine Rouleau, ASC, CEC, CPA

ADMINISTRATRICE ÉLUE ET MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2023 09 22 –)



Rosemary Capparelli, IAS.A, CPA

ADMINISTRATRICE ÉLUE (2023 09 22 –)



Cynthia De Champlain, M. Adm., ASC, C.Dir, CPA

ADMINISTRATRICE ÉLUE (2025 09 18 –)



M^e^ Geneviève Foster, B.A.A., LL.B., IAS.A

ADMINISTRATRICE NOMMÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS (2023 09 22 –)



Simon Hupé, CPA auditeur

ADMINISTRATEUR ÉLU (2023 09 22 –)



Isabelle Lapointe, CPA

ADMINISTRATRICE ÉLUE PAR COOPTATION (2026 01 08 –)



Pascale Lavoie, CPA auditrice

ADMINISTRATRICE ÉLUE (2024 09 19 –)



Jacques Martinette

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS (2023 09 22 –)



Jessica Paul, CPA auditrice

ADMINISTRATRICE ÉLUE (2024 09 19 –)



Isabelle Renaud, CPA auditrice

ADMINISTRATRICE ÉLUE (2022 09 16 – 2025 09 18)



Christine Roy, FCPA auditrice

ADMINISTRATRICE ÉLUE (2022 09 16 – 2025 09 18)



Renée Verville

ADMINISTRATRICE NOMMÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS (2024 09 19 –)

Conseil d'administration

Administrateur élu (E), nommé (N) ou coopté (C)	Région électorale	Dernier mandat (en cours ou terminé)	Nombre de mandats antérieurs	Assiduité aux séances du Conseil	Rémunération	Autres responsabilités
Mario Gariépy, FCPA (E)	Mauricie – Centre-du-Québec – Estrie – Lanaudière	2023 09 22 –	2	11/11	89 205 $	Président du Conseil et du comité exécutif (fin : 2025 09 18)
Claude Thibault, CPA (E)	Montréal	2024 09 19 –	1	11/11	87 865 $	Président du Conseil et du comité exécutif (2025 09 18 –) Vice-président du Conseil et du comité exécutif (fin : 2025 09 18)
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice (E)	Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches	2025 09 18 –	0	5/5	19 827 $	Vice-présidente du Conseil et du comité exécutif (2025 09 18 –)
Emmanuel Dubourg, FCPA (E)	Montréal	2025 09 18 –	0	5/5	4 750 $	Membre du comité exécutif et membre du comité sur la gouvernance (2025 09 18 –)
Hasnaa Kadiri (N)		2025 09 18 –	1	11/11	5 565 $	Membre du comité exécutif et membre du comité sur la gouvernance
Feu W. Robert Laurier, FCPA auditeur (E)	Laval – Laurentides	2024 09 19 – 2025 10 09	1	7/7	3 175 $	Membre du comité exécutif
Martine Rouleau, ASC, CEC, CPA (E)	Montérégie	2023 09 22 –	0	10/11	9 135 $	Membre du comité exécutif, membre du comité sur la gouvernance et membre du comité de surveillance de l'évolution technologique de l'Ordre et de la profession
Rosemary Capparelli, IAS.A, CPA (E)	Montréal	2023 09 22 –	1 (C)	10/11	6 010 $	Membre du comité d'audit
Cynthia De Champlain, M. Adm., ASC, C.Dir, CPA (E)	Outaouais – Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2025 09 18 –	1	11/11	8 005 $	Membre du comité sur la gouvernance
Me Geneviève Foster, B.A.A., LL.B., IAS.A (N)		2023 09 22 –	2	10/11	4 300 $	Présidente du comité des ressources humaines (2025 09 18 –)
Simon Hupé, CPA auditeur (E)	Bas-Saint-Laurent – Saguenay–Lac-Saint-Jean – Côte-Nord – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2023 09 22 –	0	11/11	9 215 $	Président du comité d'audit (2025 09 18 –)
Isabelle Lapointe, CPA (C)	Laval – Laurentides	2026 01 08 –	0	1/1	490 $	Membre du comité des ressources humaines (2026 03 17 –)
Pascale Lavoie, CPA auditrice (E)	Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches	2024 09 19 –	0	11/11	8 625 $	Membre du comité des ressources humaines et membre du comité de retraite
Jacques Martinette (N)		2023 09 22 –	1	11/11	7 700 $	Membre du comité des ressources humaines et membre du comité de surveillance de l'évolution technologique de l'Ordre et de la profession

Conseil d'administration

Administrateur élu (E), nommé (N) ou coopté (C)	Région électorale	Dernier mandat (en cours ou terminé)	Nombre de mandats antérieurs	Assiduité aux séances du Conseil	Rémunération	Autres responsabilités
Jessica Paul, CPA auditrice (E)	Montréal	2024 09 19 –	2 (C)	10/11	7 715 $	Présidente du comité d'audit (2022 09 16 – 2025 09 18) Membre du comité de décision (2024 09 19 –)
Isabelle Renaud, CPA auditrice (E)	Montréal	2022 09 16 – 2025 09 18	0	6/6	2 840 $	Présidente du comité sur la gouvernance (fin : 2025 09 18)
Christine Roy, FCPA auditrice (E)	Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches	2022 09 16 – 2025 09 18	2	6/6	0 $*	Membre du comité d'audit et membre du comité retraite
Renée Verville (N)		2024 09 19 –	0	11/11	6 580 $	Présidente du comité sur la gouvernance (2025 09 18 –) et membre du comité sur la réglementation

Séances

Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu neuf séances ordinaires et deux séances extraordinaires. Le comité exécutif a tenu sept séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

Formation des administrateurs

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Administrateurs qui l'ont suivie	Administrateurs qui ne l'ont pas suivie
Rôle d'un conseil d'administration	15	0
Gouvernance et éthique	15	0
Égalité entre les hommes et les femmes	15	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15	0

Rémunération des administrateurs

La rémunération des membres élus du Conseil est fixée conformément à la Politique de rémunération des membres du Conseil**. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les primes de l'exercice. En 2025-2026, la rémunération des administrateurs s'établissait comme suit :

Président du Conseil	158 475 $
Vice-président du Conseil	33 330 $
Jetons de présence des administrateurs (en ligne ou en présentiel)	
Séance (durée inférieure à 1 h)	155 $
Demi-journée (durée d'au moins 1 h et inférieure à 3 h)	310 $
Journée (durée de 3 h et plus)	615 $
Session de planification stratégique (durée de plus de 1,25 jour)	615 $

* Les jetons de présence ne sont pas versés lorsque les fonctions occupées par l'administrateur ne le permettent pas.

** Les membres nommés du Conseil reçoivent une rémunération fixée par le gouvernement. L'Ordre leur verse la différence entre cette allocation et les jetons de présence versés aux membres élus.

Résolutions

Les principales résolutions adoptées par le **Conseil d'administration** concernaient les points suivants.

Gouvernance

- Le mandat et la composition de divers comités formés par le Conseil
- La nomination de membres et de présidents à divers comités
- Le renouvellement de divers mandats de comités de l'Ordre
- L'approbation du rapport annuel 2024-2025
- La révision du mandat du comité d'audit et l'adoption du mandat du comité de surveillance de l'évolution technologique de l'Ordre et de la profession
- La refonte du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*
- La révision de la Politique sur le fonctionnement et les responsabilités du Conseil d'administration et du comité exécutif de l'Ordre
- L'approbation des questionnaires sur l'évaluation formelle du Conseil et de ses comités
- L'approbation du plan stratégique 2026-2030 et de la mise à jour du tableau de bord
- La nomination de deux témoins pour les élections de l'Ordre
- La mise à jour de la Politique relative au déroulement de l'assemblée générale annuelle
- La révision de la ligne directrice relative à la cooptation
- La mise à jour de la Politique de rémunération et de remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration
- La fixation de la rémunération des membres du Conseil pour l'exercice financier 2026-2027
- L'adoption de la procédure de consultation des membres de l'Ordre aux fins de la cotisation et de l'assemblée générale annuelle
- La tenue virtuelle de l'assemblée générale annuelle des membres en 2025
- L'élection du président du Conseil
- L'élection du vice-président du Conseil
- L'élection par cooptation d'Isabelle Lapointe, CPA, à titre d'administratrice pour la région électorale Laval – Laurentides (06)
- La révision de la Politique relative au *Code de conduite concernant les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*
- L'abolition du mandat du comité d'évaluation des candidatures à la vice-présidence du Conseil d'administration

Administration

- La cotisation des membres pour l'exercice 2026-2027
- Les budgets de l'Ordre et du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle (Fonds d'assurance) pour 2026-2027
- Les états financiers de l'Ordre et du Fonds d'assurance pour la période terminée le 31 mars 2025
- L'approbation d'une affectation interne de 2,5 M$ afin de couvrir des investissements prévus pour le développement du nouveau programme professionnel CPA
- La recommandation relative à la rémunération du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice 2025-2026
- La recommandation relative à la rémunération des administrateurs élus pour l'exercice 2025-2026
- L'approbation de la structure et du traité de réassurance
- L'approbation du libellé de la police d'assurance du Fonds d'assurance
- L'approbation des primes des membres
- L'approbation du refus de souscriptions au Fonds d'assurance
- Le renouvellement du mandat de l'auditeur indépendant
- Le renouvellement du mandat de l'actuaire désigné du Fonds d'assurance
- La révision de la Politique de placement du Fonds d'assurance
- La révision de la Politique de gestion du capital du Fonds d'assurance
- L'approbation d'autorités de règlement pour des dossiers du Fonds d'assurance

Législation et réglementation

- L'adoption de divers règlements relatifs à l'exercice de la profession de CPA au sein d'une organisation :
  - *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en organisation*
  - *Règlement modifiant le Code de déontologie des comptables professionnels agréés*
  - *Règlement modifiant le Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables professionnels agréés du Québec*

Contrôle de l’accès à la profession

- L’adoption officielle du nouveau programme professionnel CPA
- L’approbation des normes de reconnaissance CPA pour les établissements d’enseignement supérieur (normes de reconnaissance des cours de premier cycle préalables à l’admission au Programme professionnel CPA) et des normes d’accréditation CPA pour les établissements d’enseignement supérieur (normes d’accréditation des cours et des programmes de cycles supérieurs aux fins d’octroi de crédits d’équivalence pour le Programme professionnel CPA)
- Le renouvellement des accréditations des programmes universitaires de deuxième cycle – Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA

Contrôle de l’exercice de la profession

- L’adoption du programme de formation continue et ses modalités d’application
- La nomination de syndics ad hoc
- La nomination d’un syndic adjoint
- La nomination de membres du conseil de discipline
- L’approbation d’une autorisation spéciale d’exercer la profession de CPA (article 42.4 du *Code des professions*)

Ressources humaines

- L’approbation du code d’éthique pour le personnel de l’Ordre

Résolutions

Les principales résolutions adoptées par le **comité exécutif** concernaient les points suivants.

Gouvernance

- La nomination de présidents et de membres de divers comités

Contrôle de l’exercice de la profession

- Les poursuites pour exercice illégal de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé et la nomination d'enquêteurs
- La nomination d’enquêteurs externes pour le fonds d’indemnisation
- La nomination d’enquêteurs pour l’exercice illégal et l’usurpation de titre
- L'autorisation de demander un mandat de perquisition au nom de l’Ordre conformément à l’article 190.1 du *Code des professions*
- L’imposition de mesures conformément aux articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*
- L’imposition et la levée de limitations en vertu de l’article 55.0.1 du *Code des professions*
- L’imposition de sanctions aux membres ayant fait défaut de satisfaire aux exigences du règlement sur la formation continue obligatoire
- Les réclamations au fond d’indemnisation de l'Ordre des CPA
- La prolongation du délai pour l’imposition d’un cours de perfectionnement en vertu de l’article 55 du *Code des professions*
- La radiation de membres qui n’ont pas satisfait aux conditions d’inscription au tableau de l’Ordre
- La non-inscription de membres n’ayant pas acquitté les frais adjugés par le conseil de discipline
- La non-inscription de membres ayant fait défaut d’acquitter les frais pour l’année ou la période de référence de formation continue obligatoire
- La non-inscription de membres n’ayant pas rempli le formulaire de déclaration annuelle obligatoire pour l’année 2026-2027
- La radiation des membres n’ayant pas souscrit au Fonds d’assurance pour l’année 2025-2026

Contrôle de l’accès à la profession

- La radiation de candidats qui n’ont pas acquitté la cotisation annuelle 2025-2026
- L’approbation de l’Examen final commun (EFC)
- L’imposition de mesures conformément aux articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*

Gouvernance

Composition du comité

Renée Verville, administratrice nommée par l'Office des professions (présidente)

Pierre G. Brodeur, FCPA auditeur

Cynthia De Champlain, M. Adm., ASC, C.Dir, CPA

Emmanuel Dubourg, FCPA (2025 09 18 –)

Hasnaa Kadiri, administratrice nommée par l'Office des professions

Nathalie Parent, notaire, Adm.A., ASC (2025 10 23 –)

Isabelle Renaud, CPA auditrice

Martine Rouleau, ASC, CEC, CPA

Le comité sur la gouvernance a pour mandat de conseiller le Conseil et de lui faire des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre et reflètent les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans des organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à sept reprises. Ses travaux ont porté sur les dossiers suivants :

- Élaboration de questionnaires éclairs dans le cadre de l'évaluation informelle de la gouvernance de l'Ordre
- Révision des questionnaires de l'évaluation formelle et élaboration du plan d'évaluation du Conseil et des comités désignés par celui-ci
- Rémunération des membres de comités
- Approbation et révision de politiques, de lignes directrices et de mandats de comités (4)
- *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration*
- Cooptation pour combler une vacance au poste d'administrateur
- Formation des administrateurs

Politiques et autres règles de gouvernance	Date d'adoption	Date de la dernière révision	Élaboration ou révision en cours ou projetée
Cadre de gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	2024 10 24	–	–
Politique sur le fonctionnement et les responsabilités du Conseil d'administration et du comité exécutif de l'Ordre	2014 03 13	2025 04 24	–
Politique sur la gouvernance des comités statutaires, des comités du Conseil et des comités liés à l'exercice de la profession	2019 06 13	2022 05 25	Projetée
Code d'éthique et de déontologie des membres des comités et des instances consultatives et opérationnelles de l'Ordre	2013 05 09	2022 05 25	En cours
Politique de gouvernance des instances consultatives et opérationnelles	2022 02 25	–	Projetée
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration	2012 11 29	2025 04 24	–
Ligne directrice relative à l'évaluation de la gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels du Québec	2020 02 27	2024 11 28	–
Matrice des compétences et des expériences professionnelles des administratrices et administrateurs	2018 11 29	2024 02 22	Projetée
Profil de compétences de la présidente ou du président du Conseil	2018 11 29	2023 10 19	–
Politique relative au déroulement de l'assemblée générale de l'Ordre	2018 06 15	2025 07 29	En cours
Procédure de consultation des membres aux fins de la cotisation et de l'assemblée générale annuelle	2019 06 13	2024 06 06	–
Politique de rémunération et de remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration	2018 06 15	2025 07 29	En cours
Ligne directrice relative à la cooptation	2021 02 25	2025 09 17	–
Code de conduite concernant les élections au Conseil d'administration de l'Ordre	2013 12 12	2025 11 27	–

Audit

Composition du comité

Simon Hupé, CPA auditeur, président

Jessica Paul, CPA auditrice

Rosemary Capparelli, IAS.A, CPA

Le comité d'audit est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité ainsi qu'à l'intégrité de l'information financière. Dans le cadre de son rôle de vigie sur les affaires financières de l'Ordre, y compris celles du Fonds d'assurance, il est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information.

Le comité s'est réuni à huit reprises en 2025-2026. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de l'exercice, le comité a mené les activités suivantes pour l'Ordre et le Fonds d'assurance.

Surveillance des activités d'audit externe

- Revue des plans d'audit annuel, y compris la confirmation annuelle de l'indépendance des auditeurs externes
- Revue des résultats de l'audit avec les auditeurs indépendants
- Évaluation du rendement des auditeurs et recommandation concernant le renouvellement du mandat de l'auditeur indépendant pour l'exercice courant
- Examen des états financiers audités au 31 mars 2026

Surveillance de l'information financière

- Recommandation concernant la cotisation des diverses catégories de membres pour l'année 2026-2027
- Recommandation des primes d'assurance des diverses catégories d'assurés pour l'année 2026-2027 et de la structure de réassurance
- Recommandation du refus de souscriptions au Fonds d'assurance
- Revue des rapports financiers rendus publics, dont le Rapport annuel et le Document de consultation sur la cotisation annuelle 2026-2027, et ceux requis par les entités réglementaires, dont l'Autorité des marchés financiers
- Examen des situations financières de l'exercice courant
- Recommandation concernant une affectation interne de 2,5 M$ afin de couvrir des investissements prévus pour le développement du nouveau programme professionnel
- Suivi des politiques dont la responsabilité a été attribuée au comité d'audit, notamment la Politique de gestion des soldes de fonds et la Politique de placement de l'Ordre
- Recommandation concernant la révision de la Politique de placement du Fonds d'assurance ainsi que la révision de la Politique relative à la gestion du capital
- Recommandation concernant la nomination de l'actuaire désigné du Fonds d'assurance
- Examen des budgets pour l'exercice 2026-2027
- Révision des orientations budgétaires 2027-2031

Surveillance des activités de contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information

- Revue des couvertures d'assurance
- Revue des rapports de la direction évaluant le système de contrôles internes
- Suivi du cadre de gestion des risques
- Examen de la reddition de comptes de la direction sur la gestion des risques
- Suivi de la Politique de sécurité de l'information en complémentarité avec le comité de surveillance de l'évolution technologique
- Suivi de la Politique relative à la gouvernance des données
- Suivi de la Politique d'approvisionnement
- Suivi de l'application des lois et règlements en matière de gestion des affaires financières, notamment en matière de perception et de remise des retenues à la source, des taxes à la consommation et de la taxe sur les primes d'assurance
- Examen des dépenses de la présidente et cheffe de la direction et du président du Conseil conformément aux politiques de remboursement des dépenses

Ressources humaines

Composition du comité

Me Geneviève Foster, B.A.A., LL.B., IAS.A, présidente

Isabelle Lapointe, CPA (2026 03 17 –)

Pascale Lavoie, CPA auditrice

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice (2025 09 –)

Jacques Martinette

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le Conseil et de lui faire des recommandations en ce qui a trait à la nomination, à l'appréciation de la contribution et à la rémunération de la présidente et cheffe de la direction, ainsi qu'aux processus de nomination, d'appréciation de la contribution et de rémunération des autres membres de l'équipe de direction. Il est également responsable de s'assurer que les stratégies et les pratiques générales en matière de ressources humaines sont adéquates, notamment en ce qui concerne la mise en place de politiques, la gestion de la rémunération et des conditions de travail ainsi que la planification du développement et de la relève des membres de l'équipe de direction.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à six reprises. Ses travaux ont porté sur les dossiers suivants :

- Appréciation de la contribution et approbation de la rémunération de la présidente et cheffe de la direction
- Revue du processus d'appréciation de la contribution et approbation de la structure salariale et de la rémunération des autres membres de l'équipe de direction et du personnel non syndiqué
- Revue du plan d'effectifs ainsi que du plan de développement et de relève des membres de l'équipe de direction
- Évaluation des risques importants liés aux ressources humaines et suivi de l'état des relations de travail
- Approbation des stratégies et des pratiques en matière de gestion des ressources humaines
- Recommandation concernant le *Code d'éthique à l'intention du personnel*
- Suivi des travaux relatifs au maintien de l'équité salariale
- Suivi des indicateurs de performance en matière de gestion des ressources humaines
- Revue du plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en milieu de travail
- Revue des travaux du comité en matière de santé, de sécurité et de mieux-être en milieu de travail
- Revue des résultats du sondage annuel de mobilisation

Effectifs de l'Ordre

Au 31 mars de l'exercice, l'Ordre comptait 223 employés rémunérés équivalents à temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Rémunération de la présidente et cheffe de la direction

La rémunération de la présidente et cheffe de la direction est approuvée par le Conseil. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les primes de l'exercice.
En 2025-2026, la rémunération de la présidente et cheffe de la direction a été de 500 823 $.

Équipe de direction



Présidente et cheffe de la direction

GENEVIÈVE MOTTARD, IAS.A, CPA (2016 02 22 –)



Première vice-présidente et cheffe des finances et des opérations

MÉLANIE CHARBONNEAU, CPA
AUDITRICE



Secrétaire de l'Ordre et vice-présidente, Affaires juridiques et gouvernementales

STÉPHANIE VALLÉE, C.L.,
AVOCATE



Vice-présidente, Accès à la profession

JASMINE MARCOUX, CPA
AUDITRICE



Vice-présidente, Communications, gestion de la marque et responsabilité sociale

LYNE LORTIE



Vice-présidente, Encadrement de la profession

GENEVIÈVE BEAUCHEMIN, CPA
AUDITRICE



Vice-présidente, Rayonnement de la profession

JULIE PÉLOQUIN, CPA



Vice-présidente, Ressources humaines

VALÉRIE GIRARD, CRHA



Syndique

JOSÉE MÉLANÇON, M. SC., CPA



Vice-présidente, Technologies et systèmes d'information

JOSÉE BLANCHARD, CPA

Éthique et déontologie

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Ginette Fortin, FCPA, ex-administratrice de l'Ordre; présidente depuis le 8 mars 2021, mandat de trois ans, renouvelé le 8 mars 2022 et le 24 avril 2025

Réal Couture, FCPA, membre, mandat de trois ans, renouvelé le 8 mars 2022 et le 24 avril 2025

Gilles Héon, membre inscrit sur la liste établie par l'Office des professions depuis le 8 mars 2021, mandat de trois ans, renouvelé le 8 mars 2022 et le 24 avril 2025

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est régi par le *Règlement intérieur du comité à l'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs* et a notamment pour mandat de recevoir et d'examiner toute information reçue relativement à la conduite d'un administrateur, et de faire enquête, s'il y a lieu. Il a également le mandat d'examiner toute plainte reçue du Conseil relativement à la conduite d'un membre du conseil de discipline et de faire enquête.

Application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre* n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent **et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice**.

Application des normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil.

Séance

Au cours de l'exercice, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a tenu une séance ordinaire, soit le 30 mars 2026.

Codes en matière d'éthique et/ou de déontologie en vigueur au cours l'exercice

- *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*
- *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités et des instances consultatives et opérationnelles de l'Ordre*

Rapports d’activités

Formation

Le comité de la formation s'est réuni huit fois au cours de l'exercice. Ses travaux ont notamment porté sur les dossiers suivants :

- Recommandation au Conseil d'approuver le nouveau programme professionnel CPA, conformément aux objectifs d'apprentissage présentés dans le Guide d'enseignement du Programme professionnel CPA et aux Exigences en matière d'expérience pratique des CPA
- Recommandation au Conseil d'approuver les projets de règlement modifiant :
  - le *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*
  - le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*
  - le *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*
- Émission d'avis favorables concernant :
  - des modifications apportées à un programme de baccalauréat et à un programme universitaire de deuxième cycle
  - les nouvelles normes d'accréditation et de reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur

Le comité a également été mis au fait des travaux en cours concernant le nouveau programme de formation.

Programmes d'études et avis du comité	Nombre
Diplômes donnant accès au permis de l'Ordre	15
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent	0
Programmes d'études dont l'examen a été entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au *Règlement**	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au *Règlement**	0

* *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.*

Reconnaissance des équivalences

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation	Nombre de personnes concernées	Diplômes ou formations		
		Au Québec	Hors du Québec	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	34	8	0	26
Demandes reçues au cours de l'exercice	785	156	14	615
Demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance entière avec condition	32	0	0	32
Demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle et d'exigences complémentaires imposées au requérant	745	160	14	571
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice	42	4	0	38

Demandes de révision et demandes refusées	Aucune demande n'a été révisée ni refusée.

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées*	Nombre de personnes concernées	Diplômes ou formations		
		Au Québec	Hors du Québec	Hors du Canada
Formation d'appoint	777	160	14	603
Stage	745	160	14	571
Examen	745	160	14	571

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut différer du nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

Reconnaissance des équivalences

Formation du personnel associé au traitement des demandes d'admission et de reconnaissance d'une équivalence

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes qui l'ont suivie	Nombre de personnes qui ne l'ont pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	7	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	7
Gestion de la diversité ethnoculturelle	2	5

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et l'accompagnement des candidats étrangers

Au cours de l'exercice, l'Ordre a continué de perfectionner son approche en matière d'analyse des acquis des professionnels formés à l'étranger (PFÉ) et ailleurs au Canada afin d'être plus inclusif et facilitant. Plusieurs améliorations ont été apportées au microsite pour optimiser l'expérience de navigation des PFÉ et accroître l'efficacité du processus d'analyse et de décision de l'Ordre.

Afin d'optimiser et d'accélérer le cheminement des demandes provenant de la France et de la Tunisie, l'Ordre a élargi son offre de cours et de webinaires liés aux mesures compensatoires. Ceux-ci visent à combler les différences à l'égard du droit des affaires, de la législation fiscale et des règles déontologiques applicables au Québec et au Canada.

Enfin, toujours dans une optique de simplification des processus, l'Ordre est désormais le point d'entrée unique pour l'évaluation des diplômes universitaires et des acquis professionnels, ce qui évite aux demandeurs d'avoir à naviguer entre plusieurs intervenants.

Révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Assurance de la responsabilité professionnelle

Composition du comité de décision

Raymond Duquette, président

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, dirigeante du Fonds d'assurance

Sylvie Choronzey, CPA auditrice

François Dufault, CPA

Pierre-Alexandre Fortin, avocat

Jessica Paul, CPA auditrice

Le comité de décision s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Ses travaux ont porté sur les dossiers suivants :

- Structure et traité de réassurance
- Libellé de la police d'assurance
- Traitement des déclarations de sinistres
- Protocole de communication de renseignements
- Programme de prévention des sinistres

Les membres du comité sont soumis au *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités et des instances consultatives et opérationnelles de l'Ordre*.

La dirigeante du Fonds d'assurance est également soumise au *Code d'éthique à l'intention du personnel de l'Ordre*.

Garantie contre la responsabilité professionnelle des membres

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant de la garantie	
	41 949	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuel (suivant l'application de l'article 3 du *Règlement**)	2 710	1 000 000 $	Aucun plafond
Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec	39 239	1 000 000 $**	Aucun plafond

Garantie contre la responsabilité professionnelle des membres exerçant au sein de sociétés (S.E.N.C.R.L. ou S.P.A.)

Moyen de garantie	Nombre de membres actionnaires ou associés	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance (actionnaire unique, CPA seul sans employé)	1 274	500 000 $	500 000 $
Contrat d'assurance (autres sociétés)	2 828	1 000 000 $	1 000 000 $

* *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés*

** Lorsque le membre a au moins un autre CPA à son emploi ou lorsque deux CPA ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation vise plus d'un CPA, le montant de la garantie est de 2 000 000 $ par sinistre.

Assurance de la responsabilité professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une réclamation et d'informations transmises au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic	Nombre
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	202
Membres concernés* par ces réclamations	224
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	120
Membres concernés par ces réclamations	140
Membres ayant fait l'objet d'informations transmises au comité d'inspection professionnelle**	0
Membres ayant fait l'objet d'informations transmises au Bureau du syndic**	2

Principaux motifs de réclamation

Les réclamations formulées contre les membres étaient principalement en lien avec la fiscalité (un manquement récurrent est le non-respect des délais imposés par les lois fiscales), les missions de compilation et l'achat ou la vente d'entreprise.

Fonds d'assurance

Le 28 octobre 2021, l'Ordre a obtenu de l'Autorité des marchés financiers l'autorisation d'exercer des activités d'assurance. Ainsi, en vertu de l'article 86.1 du *Code des professions*, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec*** a été constitué. Directement géré par l'Ordre, ce fonds assure depuis le 1er avril 2022 la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre en lieu et place du régime collectif administré par l'ACPAI Assurance.

Dossiers de sinistre au Fonds d'assurance	Nombre de dossiers de sinistre	Nombre de membres concernés
Dossiers de sinistre demeurés ouverts au 31 mars de l'exercice précédent	**288**	**331**
Dossiers antérieurement fermés, rouverts au courant de l'année financière	**5**	**8**
Dossiers de sinistre ouverts au cours de l'année financière	**320**	**355**
Dossiers de sinistre fermés au cours de l'année financière (au total)	**272**	**295**
Dossiers de sinistre en négation de couverture	39	44
Dossiers de sinistre sans paiement d'indemnité	141	150
Dossiers de sinistre avec paiement d'indemnité lorsque la limite de garantie est suffisante	92	101
Dossiers de sinistre avec paiement d'indemnité lorsque la limite de garantie est insuffisante (au total)	**0**	**0**
Limite atteinte pour un sinistre	0	0
Limite atteinte pour l'ensemble des sinistres	0	0
Dossiers de sinistre demeurés ouverts au 31 mars de l'exercice	**341**	**399**

* Les procédures judiciaires à l'endroit des CPA exerçant au sein d'une société refusée ont été considérées.

** Que ce soit pour les CPA assurés par le Fonds d'assurance ou les CPA exerçant au sein d'une société refusée, l'analyse des procédures judiciaires visant à évaluer si un transfert à ces instances est nécessaire est réalisée selon les mêmes critères.

*** Le Fonds d'assurance constitue une division du patrimoine de l'Ordre destinée exclusivement à ses activités d'assurance. Les états financiers sont présentés à la dernière section du présent document.

Indemnisation

Le fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession.

Réclamations	Nombre de réclamations	Nombre de membres concernés
Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**16**	**13**
Réclamations reçues au cours de l'exercice	**6**	**5**
Réclamations acceptées en totalité	**0**	**0**
Réclamations acceptées en partie	**1**	**1**
Montant ajusté suivant l'enquête	1	1
Réclamations refusées au cours de l'exercice	**4**	**4**
Réclamation n'étant pas de la juridiction du fonds d'indemnisation	1	1
Absence de collaboration du réclamant	3	3
Réclamations retirées à la suite du désistement du réclamant	**5**	**4**
Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice	**12**	**9**

Traitement des réclamations	Nombre de réclamations
Dans un délai de quatre mois ou moins	**3**
Dans un délai de plus de quatre mois	**7**

Montant des réclamations, indemnités versées et indemnités remboursées	$
Indemnité maximale payable à un réclamant par rapport à un même membre	**80 000**
Indemnité maximale payable à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	**300 000**
Réclamations reçues	**36 239**
Indemnités versées aux réclamations acceptées en totalité	**0**
Réclamations acceptées en partie	**52 969**
Indemnités versées aux réclamations acceptées en partie	**0***
Réclamations refusées	**261 497**
Réclamations retirées à la suite du désistement du réclamant	**316 630**
Indemnités remboursées par les membres visés par des réclamations	**0**

* Le réclamant dont la réclamation a été acceptée en partie n'a pas accepté l'indemnité.

Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession

Avis, normes et guides relatifs à l'exercice de la profession

Au cours de la dernière année, l'Ordre a continué d'accompagner les CPA dans l'application des nouvelles normes en comptabilité ou en certification et des mesures fiscales, tout en développant de nouveaux outils pour les soutenir dans leur pratique.

- Élaboration de formations en lien avec :
  - l'application de la NCA 315 dans un environnement informatique peu complexe
  - des enjeux d'application et conseils pratiques touchant les missions d'examen ainsi que ceux liés à la mise en œuvre de la NCA 240
  - les normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID 1 et NCID 2)
- Élaboration et publication du guide *Syndicats de copropriétaires – Conseils et mises en garde pour la préparation des attestations sur l'état de la copropriété*, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement établissant diverses règles en matière de copropriété divise*
- Participation à l'épisode « La prévention de la fraude au Canada » du balado *Dans vos poches*, à QUB radio
- Publication de l'article « Avec les pratiques ESG, les CPA passent à l'avant-scène » dans la revue *Gestion* de HEC Montréal
- Contribution à l'article « Fiscalité et IA : un puissant levier à manier avec discernement » publié par la revue *Conseiller.ca*
- Publication d'une lettre de commentaires portant sur le projet de règlement sur la déclaration obligatoire de la performance environnementale de certains bâtiments
- Mise à jour fiscale du livre numérique *Réduisez vos impôts*
- Rédaction d'un article de prévention, *Courrier des autorités fiscales : un virage numérique est en cours*, portant sur le virage numérique des autorités fiscales
- Collaboration à la rédaction d'articles en fiscalité :
  - « Paiements d'impôts en retard ou insuffisants : un faux pas qui peut coûter cher »
  - « Cryptoactifs et conformité fiscale : ce que vous devez savoir »
  - « Résidence principale : un incontournable de la saison des impôts »
- Consultation auprès de CPA afin d'identifier leurs enjeux en fiscalité et de recueillir des questions à soumettre à l'ARC et à Revenu Québec dans le cadre des comités de liaison de l'Ordre avec l'APFF
- Participation aux parties 1 et 2 de l'épisode « Rencontre l'Ordre des CPA du Québec : Obligations et responsabilités des CPA » du balado *2 fiscalistes, 1 podcast*
- Porte-parole pour la saison des impôts des particuliers :
  - Balado *Dans vos poches*, à QUB radio, épisode « Saison d'impôts : Ce que les CPA veulent que vous sachiez »
  - Entrevue à l'émission *Zone économie*, spécial impôts
  - Entrevues avec *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*
- Refonte du *Guide de référence sur la gestion des délais en fiscalité*
- Réaménagement de la page Web de l'Ordre *Ressources et publications – Fiscalité, taxes et planification* afin de mettre en valeur les ressources et contacts utiles des agences gouvernementales et de bonifier les ressources et outils regroupés par secteur
- Publication de 52 articles et vidéos sélectionnés par le groupe de travail éditorial sur les compétences CPA et sujets émergents au courant de l'année, dont 21 en matière de gouvernance, 10 concernant les facteurs ESG et 10 en lien avec l'ère numérique
- Publication de six articles, comprenant deux études de cas, et de deux vidéos exclusifs produits par l'Ordre et signés par des CPA du groupe de travail éditorial sur les compétences CPA et sujets émergents, tels que la planification stratégique, la gouvernance et l'éthique, la performance et la productivité de la fonction finance, ainsi que la gestion Lean et l'amélioration continue
- Publication d'un article portant sur le traitement comptable des emprunts renégociés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
- Participation à la création de contenus dans le cadre d'une série documentaire visant une utilisation efficace et responsable de l'intelligence artificielle, en collaboration avec IVADO, Tech3lab de HEC Montréal et d'autres ordres professionnels québécois, tels que le Barreau, l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
- Réponse à des consultations du Conseil canadien des normes comptables (CNC) afin d'indiquer le point de vue de l'Ordre sur les changements proposés dans les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé :
  - Document de consultation, *Examen approfondi des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé*
  - Exposé-sondage, *Exemption relative à la comptabilisation des actifs incorporels acquis et amortissement des écarts d'acquisition*
- Réponse conjointe avec CPA Ontario à une consultation de l'IFAC afin d'indiquer le point de vue de l'Ordre sur les changements proposés dans la Déclaration des obligations des membres :
  - Exposé-sondage sur les révisions proposées à la Déclaration des obligations des membres 1 à 7

Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession

Encadrement de l'exercice

Suivant une directive de l'Office des professions visant à apporter les modifications nécessaires à la réglementation de l'Ordre afin de l'adapter aux modifications apportées au *Code des professions*, l'Ordre a procédé à la révision des règlements suivants :

- *Règlement sur l'exercice en société*
- *Code de déontologie des comptables professionnels agréés*
- *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec*
- *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables professionnels agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des CPA du Québec*
- *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des CPA du Québec*
- *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des CPA du Québec*
- *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des CPA du Québec*

Communications avec les membres de l'Ordre

- Trois infolettres, le *Bulletin CPA* (abonnement obligatoire), le *CPA plus* (abonnement facultatif) et, l'*Info Vivo* (abonnement facultatif), sont transmises aux membres de l'Ordre afin de les informer, entre autres, sur les nouveautés en lien avec leur pratique.
  - Il y a eu 32 numéros, soit 12 *Bulletin CPA*, 10 *CPA plus* et 10 *Info Vivo*.
  - Le taux d'ouverture moyen du *Bulletin CPA* a augmenté, passant de 54,87 % en 2024-2025 à 60,65 % en 2025-2026.
  - Le taux d'ouverture moyen du *CPA plus* est demeuré stable, à 52,7 %.
  - Le taux d'ouverture moyen d'*Info Vivo* est de 57,9 %.
- Plusieurs communications ciblées en lien avec les obligations réglementaires des membres, les élections au Conseil de l'Ordre et l'assemblée générale annuelle ont également été envoyées au cours de l'exercice.
- Le site Web de l'Ordre, le portail de développement professionnel ainsi que ses différentes plateformes sociales servent également à transmettre certaines informations importantes aux membres.
  - Un grand nombre d'utilisateurs ont visité le site Web ainsi que le portail de développement professionnel Vivo, totalisant près de 706 000 visites pour le premier et 125 000 pour le second.
  - L'Ordre est principalement actif sur Facebook, LinkedIn et Instagram. Au rythme de plusieurs publications par semaine, les interventions ciblent essentiellement les membres, la relève étudiante, le grand public et le monde des affaires.

Inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle veille à la qualité de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le 1er avril 2024, le nouveau règlement sur l'inspection professionnelle des CPA est entré en vigueur à la suite d'une refonte visant à l'actualiser et à optimiser le processus décisionnel, notamment par l'octroi de pouvoirs décisionnels accrus au comité.

Dans ce contexte, le Conseil a désigné une personne responsable de l'inspection professionnelle conformément au deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*. Il s'agit de Mireille Quinn, CPA auditrice, également directrice principale à l'Ordre. Les activités d'inspection ont été réalisées par une équipe composée de 6 inspecteurs à temps complet et de 11 inspecteurs à temps partiel.

Le programme de surveillance générale prévoit que tous les CPA en exercice peuvent faire l'objet d'une inspection couvrant l'ensemble des actes professionnels en lien avec la profession de CPA. L'Ordre accorde toutefois une attention prioritaire aux CPA exerçant dans des domaines présentant des risques plus élevés pour le public, en s'appuyant notamment sur des facteurs de risque prédéfinis.

Enfin, en vertu de l'entente avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes, l'Ordre collabore activement à la promotion de la qualité de l'audit des émetteurs assujettis.

Inspections menées dans le cadre du programme de surveillance	Nombre de membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**686**
Questionnaires transmis au cours de l'exercice	**2 851**
Questionnaires retournés au cours de l'exercice	2 851
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	2 851
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	**0**
Rapports d'inspection dressés à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	**0**
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux méthodes d'inspection professionnelle précédentes	**2 439**
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	**1 098**

Inspections de suivi	Nombre de membres concernés
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	37
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	562
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi	455
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	144

Inspection professionnelle

Bilan des inspections menées dans le cadre du programme de surveillance

Secteur d'activité	Nature des lacunes
Audit	Procédures insuffisantes et/ou inappropriées dans l'identification des risques d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs, notamment sur le plan de la compréhension de l'entité et de son environnement, du référentiel d'information financière applicable et du système de contrôle interne de l'entité, y compris l'environnement et les contrôles informatiques.
	Sous-évaluation inappropriée des risques d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs à la suite des procédures d'identification des risques.
	Procédures de corroboration insuffisantes ou inappropriées pour répondre aux risques d'anomalies au chapitre des produits, des apports, des placements, des transactions entre apparentés, des passifs et des charges, incluant les salaires et les avantages sociaux.
	Documentation inadéquate pour démontrer que la taille de l'échantillon permet de ramener le risque d'échantillonnage à un niveau raisonnable et que les échantillons sont tirés d'une population qui permet de conclure sur l'assertion visée.
	Processus administratif de mise en forme du dossier d'audit définitif non achevé dans un délai approprié après la date du rapport.
	Procédures insuffisantes ou inappropriées quant aux risques présumés de fraude, incluant les procédures sur les écritures de journal.
Examen	Documentation insuffisante de la compréhension de l'entité concernant ses activités, ses systèmes et documents comptables ainsi que son choix des méthodes comptables en lien avec les modalités des diverses ententes.
	Procédures insuffisantes ou inappropriées au chapitre des produits, des stocks, du coût des ventes ainsi que de la recouvrabilité des actifs et des crédits d'impôt.
	Documentation insuffisante des demandes d'information à la direction concernant : – les transactions conclues hors du cours normal des activités, notamment en lien avec la constatation des produits, des regroupements d'entreprises et des actions rachetables; – l'identification et l'évaluation des transactions conclues avec les apparentés; – la présomption par la direction de la continuité d'exploitation et les événements postérieurs; – les soldes d'ouverture lors d'un premier mandat.
Présentation financière	Dette remboursable sur demande ou dans un délai d'un an à compter de la date du bilan inadéquatement classée à long terme.
	Produits comptabilisés inadéquatement (y compris les paiements de transfert dans le secteur public).
	Transactions conclues hors du cours normal des activités comptabilisées inadéquatement, notamment dans le cadre de regroupements d'entreprises.
	Comptabilisation et présentation des actions rachetables erronées en raison des modifications aux normes au cours des dernières années.
	Présentation des transactions entre apparentés incomplète ou erronée.
Compilation	Note sur la méthode de comptabilité appliquée incomplète ou trompeuse.
	Procédures d'acceptation ou de maintien de la mission manquantes ou partielles.
	Documentation inadéquate de la connaissance de l'entité, des systèmes comptables et de la méthode de comptabilité appliquée.

Inspection professionnelle

Bilan des inspections menées dans le cadre du programme de surveillance (suite)

Secteur d'activité	Nature des lacunes
Normes sur la gestion de la qualité	Pour les cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers, faiblesses dans le processus d'évaluation des risques et des contrôles mis en place pour gérer les risques de qualité.
	Pour les cabinets réalisant des missions de compilation, nouvelle norme applicable sur la gestion de la qualité non adoptée.
	Manque d'application et de suivi en lien avec les règles de déontologie sur l'indépendance et l'acceptation de mandats, incluant la communication des honoraires aux clients.
	Tests inadéquats sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des politiques, procédures et contrôles élaborés.
Fiscalité	Éléments traités inadéquatement lors de la préparation des déclarations fiscales pour les éléments suivants : – déduction non réclamée pour des biens admissibles aux mesures relatives à la passation en charges immédiate; – traitement des dividendes inadéquat ou type de dividende déclaré non optimal pour l'actionnaire; – structure organisationnelle non analysée, annexes fiscales non produites et pourcentage du plafond des affaires non attribué à chaque société associée aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises ou utilisation d'un taux d'imposition erroné; – traitement fiscal inadéquat des contrats de location-acquisition et des acquisitions et dispositions d'immobilisations corporelles; – traitement fiscal inadéquat des subventions et des crédits d'impôt reçus, des travaux en cours et des honoraires professionnels; – soldes fiscaux non conciliés avec les autorités fiscales ou les avis de cotisation; – report de pertes non fait ou non optimisé; – aucune documentation démontrant que les incidences fiscales découlant de la non-inclusion des avances à l'actionnaire dans son revenu en vertu du paragraphe 15(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ont été discutées avec l'actionnaire; – revenus de biens incorrectement traités comme des revenus d'entreprise et annexe fiscale non complétée.
Autres services	Sélection du type de rapport inappropriée ou éléments manquants dans le rapport émis.
	Aucune communication des honoraires convenus avec le client avant d'entreprendre les travaux.

Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommis	Nombre de membres concernés
Détenteurs d'un compte en fidéicommis au 31 mars de l'exercice	**282**
Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommis au cours de l'exercice	**29**

Inspection professionnelle

Inspections sur la compétence professionnelle

Aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Membres ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection dans le cadre du programme de surveillance, d'une inspection de suivi ou d'une inspection sur la compétence, selon la région administrative

Région administrative	Nombre de membres concernés
01 Bas-Saint-Laurent	58
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	64
03 Capitale-Nationale	382
04 Mauricie	106
05 Estrie	65
06 Montréal	1 168
07 Outaouais	47
08 Abitibi-Témiscamingue	17
09 Côte-Nord	12
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14
12 Chaudière-Appalaches	137
13 Laval	118
14 Lanaudière	117
15 Laurentides	85
16 Montérégie	424
17 Centre-du-Québec	80
Total	**2 894**

Observations écrites ou verbales des membres visés par une recommandation imposant la réussite d'un stage ou d'un cours de perfectionnement ou la conformité à toute autre obligation

	Nombre
Audiences tenues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation	**1**
Audiences tenues au cours de l'exercice ayant conclu à un non-lieu	**0**

Inspection professionnelle

Recommandations et suivi des recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration ou au comité exécutif

Recommandation et suivi	Nombre de membres visés
Réussite d'un stage, réussite d'un cours de perfectionnement, conformité à toute autre obligation ou les trois à la fois	**53**
Sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	53
Avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Membres ayant satisfait à l'exigence qui leur a été imposée	**35**
Membres n'ayant pas satisfait à l'exigence qui leur a été imposée	**1**
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation	0
Limitation du droit d'exercer jusqu'à la réussite du stage	1

Entraves à l'exercice des fonctions associées à l'inspection professionnelle et autres informations transmises au Bureau du syndic

Informations transmises au Bureau du syndic	Nombre de membres visés
Signalement d'entraves aux fonctions associées à l'inspection professionnelle	19
Transmission d'informations pour d'autres motifs	110

Formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres ainsi qu'un règlement sur la formation continue obligatoire pour ses membres exerçant la comptabilité publique.

Il offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes.

Demandes de dispense	Nombre
Demandes reçues	2 151
Membres concernés	1 850
Demandes refusées	75
Membres concernés	56

Sanctions et autres mesures imposées aux membres qui ont fait défaut de se conformer au règlement	Nombre
Radiation du tableau de l'Ordre	74
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou suspension du permis d'exercice	13
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de terminer avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Membres ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	76

Activités de formation continue reconnues en éthique et en déontologie

Titre de l'activité	Obligatoire (O) / facultative (F)	Dispensée par l'Ordre (Ordre) / par un autre organisme (Autre)	Nombre de membres participants
Agir en contexte de diversité culturelle	F	Ordre	137
Atelier pratique – Résolution de dilemmes éthiques	F	Ordre	116
Conférence Web – Le leadership inclusif comme levier de mobilisation et d'engagement	F	Ordre	275
Conférence Web – Les enjeux liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'écofiscalité	F	Ordre	215
Conférence Web – La prise de décision éthique au quotidien : petits choix, grandes répercussions!	F	Ordre	505
Conférence Web – L'intelligence artificielle et ses enjeux éthiques	F	Ordre	811
Conférence Web – Le vivre-ensemble au sein de nos organisations	F	Ordre	223
Éthique et conformité : les défis au quotidien	F	Ordre	542
Formation obligatoire sur le Code de déontologie des CPA	O	Ordre	19 660
Formation obligatoire et complémentaire sur le Code de déontologie pour les CPA offrant des services à des tiers	O*	Ordre	12 637
Les obligations du CPA en matière de secret professionnel	F	Ordre	81
Pour une gestion fondée sur le questionnement éthique	F	Ordre	21
Syndic – Normes d'indépendance – Règle 204 du Code de déontologie harmonisé	F	Ordre	167
Contrer la maltraitance matérielle et financière envers les personnes aînées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité	F	Ordre	498
L'émergence de risques de fraude en période de crise	F	Ordre	492
Conférence Web – Éthique et intégrité : stratégies de prise de décision pour les CPA	F	Ordre	575

Formation continue

Activités de formation continue reconnues en éthique et en déontologie (suite)

Titre de l'activité	Obligatoire (O) / facultative (F)	Dispensée par l'Ordre (Ordre) / par un autre organisme (Autre)	Nombre de membres participants
Build Your Ethical Muscles	F	Autre	181
Don't leave home without your ethics	F	Autre	81
Ethics – More Than Just The Code	F	Autre	71
Ethics – Some Different Angles	F	Autre	47
Ethics – That Feeling In Your Gut	F	Autre	66
Ethics – Where the Rubber Hits the Road	F	Autre	42
Ethics for Government Accountants	F	Autre	23
Ethics for Not-For-Profit Accountants	F	Autre	31
Ethics, use as prescribed and directed	F	Autre	58
Éthique et gouvernance – Ateliers 1 et 2	F	Autre	8
Éthique et gouvernance – Dilemmes éthiques pour administrateurs – Atelier 1	F	Autre	8
Éthique et gouvernance – Processus de gestion des signalements éthiques – Atelier 2	F	Autre	2
For Ethical and Secure Use of AI in Business | Nouveauté	F	Autre	3
IA et numérique : décodez les enjeux éthiques et légaux	F	Autre	3
Pour une utilisation éthique et sécuritaire de l'IA en entreprise | Nouveauté	F	Autre	39
Recevoir une plainte de harcèlement : mode d'emploi pour bien répondre à vos obligations | Nouveauté	F	Autre	28
Un milieu de travail sain, sans harcèlement	F	Autre	298

* Obligatoire pour les CPA offrant des services à des tiers.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Syndique

Josée Mélançon, M. Sc., CPA

Syndics adjoints*

Michel Beauséjour, FCPA
Louise Harvey, CPA auditrice
Max Lasagna, CPA
Chantal Le Rossignol, CPA auditrice
Claude Maurer, CPA
Marie-Josée Samson, CPA

Formation de la syndique et des syndics adjoints relative à leurs fonctions

La syndique et tous les syndics adjoints ont suivi la formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel au cours de l'exercice ou antérieurement.

Traitement de l'information avant le processus d'enquête	Nombre
Demandes de renseignements	**1 795**
Signalements reçus	**48**
Dossiers de vigie en cours	**22**

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**264**
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale	**417**
Grand public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	108
Personnes morales ou organismes	75
Membres de l'Ordre	23
Comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres	129
Membres de tout autre comité ou du personnel de l'Ordre	39
Informations ou signalements reçus ou activités de veille	43
Membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	**375**
Enquêtes fermées au cours de l'exercice	**551**
Dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	278
Dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	203
Dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	49
Dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	21
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	**130**

* Deux syndics adjoints travaillent à temps partiel.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	**36**
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	**515**
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	133*
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	345
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	1
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel (5 engagements et 131 avertissements)	136
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	26
Enquêtes autrement fermées : vigie et abandon par le syndic (démission, révocation du permis)	6

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	Nombre
Transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	4

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndics ad hoc	Nombre
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**2**
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	**1**
À la suggestion du comité de révision	0
À la demande du syndic	1
À la demande du Conseil	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice	**1**
Dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	**2**

* Ces demandes d'enquête ne sont pas incluses dans le total des enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Décisions rendues par les syndics ad hoc	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	**0**
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	**1**
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les transmettre au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées	0

État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic	Nombre
Plaintes pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	**28**
Plaintes portées au conseil de discipline au cours de l'exercice	**31**
Chefs d'infraction concernés par ces plaintes	**103**
Plaintes fermées au cours de l'exercice	**20**
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	20
Plaintes pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	**39**

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic	
Catégorie d'infractions	
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale du titre d'auditeur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de la profession	**0**
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	**1**
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	**0**
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	**0**
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	**3**
Infractions liées à la qualité des services rendus par le membre	**10**
Infractions liées au comportement du membre	**16**
Infractions liées à la publicité	**0**
Infractions liées à la tenue des dossiers du membre	**1**
Infractions techniques et administratives	**7**
Entraves au comité d'inspection professionnelle	**5**
Entraves au Bureau du syndic	**9**
Infractions liées au non-respect d'une décision	**0**
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	**0**
Condamnations du membre par un tribunal canadien	**3**

Conciliation et arbitrage des comptes

Composition du conseil d'arbitrage des comptes

Luc Riccio, CPA auditeur, président
François Beaudin, CPA auditeur
Jean Bellefleur, CPA auditeur
Corey Bloom, FCPA, CPA•EJC
Dany Boivin, CPA
Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur
Yannick Gaudreault, CPA
René Martin, FCPA auditeur
Pascale-Isabelle Monty, CPA auditrice
Anne-Marie Rochon, CPA
Consolata Sorbo, CPA auditrice

Demandes d'arbitrage de comptes	Nombre
Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**7**
Demandes d'arbitrage de comptes reçues	**15**
Demandes d'arbitrage irrecevables (hors délai ou incomplètes)	**0**
Demandes d'arbitrage de comptes où il y a eu désistement de la partie demanderesse	**0**
Demandes d'arbitrage de comptes réglées à la suite d'une entente	**2**
Ententes entérinées par l'arbitre ou le conseil d'arbitrage	2
Demandes d'arbitrage de comptes qui ont fait l'objet d'une sentence arbitrale (excluant les ententes entérinées par l'arbitre ou le conseil d'arbitrage)	**10***
Comptes en litige maintenus	6
Comptes en litige non maintenus (ordonnances de remboursement ou comptes annulés)	10
Comptes irrecevables	2
Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	**10**

Demandes de conciliation de comptes	Nombre
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**7**
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice	**102**
Présentées dans le délai prévu au règlement	78
Présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé	0
Présentées hors délai	8
Non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	16
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente	**37**
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente	**33**
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par la partie demanderesse	**8**
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	**7**

* Une demande d'arbitrage peut viser plusieurs comptes en litige.

Révision

Composition du comité

Sylvain Loiselle, CPA auditeur, président
Brigitte Carrière, représentante du public
Luc Daigneault, CPA
Luc Drouin, CPA
Geneviève Morin, CPA
Patricia Pounienkow, repésentante du public
Amélie Thibault, CPA

Demandes d'avis, avis rendus et nature des avis rendus

Demandes d'avis, avis rendus et nature des avis rendus	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**1**
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice	**17**
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	15
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	2
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par la partie demanderesse au cours de l'exercice	**0**
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	**16**
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	16
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la possibilité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant, de plus, au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	4
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	**16**
Avis rendus après le délai de 90 jours	**0**
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	**2**

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Membres qui l'ont suivie	Membres qui ne l'ont pas suivie
Actes dérogatoires à caractère sexuel	**7**	**0**

Discipline

Composition du conseil de discipline

Michelin Bélisle, CPA auditeur
Gaétan Bussières, CPA
Daniel Charest, CPA auditeur
Alain Chassé, CPA auditeur
Julie Chaurette, FCPA
Maryse Corriveau, CPA
Cynthia Courtois, CPA auditrice
Simon Dermarkar, FCPA auditeur
Bastien Deschênes, CPA
Marie-Pierre Drasse, CPA
Claire Gauthier, CPA
Jocelyn Guimond, CPA
Bertrand Lachance, CPA
Evangeline Lagou, CPA
Grace Nasseh, CPA
Jocelyn Patenaude, FCPA auditeur
Claude Paul-Hus, FCPA
Jacques R. Pelletier, CPA
David Pluta, CPA auditeur
Pierre Samson, CPA auditeur
André Vincent, FCPA auditeur
Stanley Yetnikoff, CPA auditeur

Secrétaire du conseil de discipline

Véronique Smith

Plaintes au conseil de discipline	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**29**
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	**31**
Plaintes portées par la syndique ou un syndic adjoint	31
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	**20**
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	**40**

Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au Conseil au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du conseil de discipline relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Membres qui l'ont suivie	Membres qui ne l'ont pas suivie
Actes dérogatoires à caractère sexuel	21	1

Infractions pénales

L'exercice a été marqué par une hausse importante du nombre d'enquêtes menant à une poursuite pour exercice illégal ou usurpation de titre (33 en 2025-2026 comparativement à 9 en 2024-2025). L'Ordre a, par ailleurs, procédé à une perquisition dans le cadre de l'une de ces enquêtes au cours de l'exercice, un événement rare mais essentiel pour la protection du public.

Enquêtes relatives aux infractions pénales	Nombre
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**145**
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	**137**
Exercice illégal ou usurpation de titre	137
Amener un membre de l'Ordre à contrevenir au *Code des professions*, à la *Loi sur les CPA* et aux règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Représailles ou menaces de représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis une information au Bureau du syndic ou qu'elle a collaboré à une enquête du Bureau du syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	**1**
Enquêtes fermées au cours de l'exercice	**170**
Enquêtes pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	33
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès	52
– Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	42
– Mises en demeure ou avis formels	10
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	85
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	**112**

Poursuites pénales	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**8**
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice	**33**
Exercice illégal ou usurpation de titre	33
Amener un membre de l'Ordre à contrevenir au *Code des professions*, à la *Loi sur les CPA* et aux règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Représailles ou menaces de représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis une information au Bureau du syndic ou qu'elle a collaboré à une enquête du Bureau du syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	**0**
Arrêts des procédures enregistrés au cours de l'exercice	**0**
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	**12**
Exercice illégal ou usurpation de titre	12
– Intimé acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
– Intimé ayant reconnu sa culpabilité ou ayant été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	12
Amener un membre de l'Ordre à contrevenir au *Code des professions*, à la *Loi sur les CPA* et aux règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Représailles ou menaces de représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis une information au Bureau du syndic ou qu'elle a collaboré à une enquête du Bureau du syndic	0
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice	**29**
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	**0**

Amendes	$
Amendes imposées	**74 000**

Renseignements généraux sur les membres

Renseignements généraux sur les membres

Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	**41 763**
Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice	**1 261**
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*	17
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la *Charte de la langue française*	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la *Charte de la langue française*	0
Permis temporaires délivrés en vertu du *Code des professions*	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la *Loi sur les CPA*	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la *Loi sur les CPA*	0
Permis spéciaux	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme donnant ouverture au permis de CPA	1 077
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence :	149
– de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	64
– de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec mais au Canada	12
– de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	73
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	13
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	5
Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	**62**
Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	**211**

Renseignements généraux sur les membres

Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre (suite)	Nombre
Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars	**926**
À la suite d'un décès	99
À la suite d'un retrait volontaire	827
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice	**41 949**
Titulaires d'un permis temporaire délivré en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*	24
Titulaires d'un permis restrictif délivré en vertu de l'article 40 de la *Charte de la langue française*	0
Titulaires d'un permis restrictif délivré en vertu de l'article 97 de la *Charte de la langue française*	0
Titulaires d'un permis temporaire délivré en vertu du *Code des professions*	0
Titulaires d'un permis temporaire délivré en vertu de la *Loi sur les CPA*	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la *Loi sur les CPA*	0
Titulaires d'un permis spécial	0
Titulaires d'un permis dit régulier	41 925

Autres renseignements	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'Ordre avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles au 31 mars de l'exercice	**24**
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale d'exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre ou de porter le titre de CPA au cours de l'exercice	**1**
Membres inscrits au tableau de l'Ordre titulaires d'un permis de comptabilité publique au 31 mars de l'exercice	**11 909**
Membres inscrits au tableau de l'Ordre titulaires d'une accréditation à titre de médiateur pour les petites créances en matière fiscale au 31 mars de l'exercice	**85**
Membres inscrits au tableau de l'Ordre titulaires d'une accréditation à titre de médiateur en matière civile	**38**

Renseignements généraux sur les membres

Exercice au sein de sociétés	Nombre
S.P.A. déclarées à l'Ordre	1 870
Membres actionnaires dans les S.P.A. déclarées à l'Ordre	2 548
S.E.N.C.R.L. déclarées à l'Ordre	131
Membres associés dans les S.E.N.C.R.L. déclarées à l'Ordre	1 554

Répartition des membres selon le genre	Nombre
Femmes	20 443
Hommes	21 506

Répartition des membres selon la région administrative	Nombre
Abitibi-Témiscamingue	427
Bas-Saint-Laurent	472
Capitale-Nationale	4 249
Centre-du-Québec	913
Chaudière-Appalaches	1 580
Côte-Nord	113
Estrie	1 580
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	108
Hors Québec	3 081
Lanaudière	1 177
Laurentides	1 798
Laval	1 933

Répartition des membres selon la région administrative (suite)	Nombre
Mauricie	814
Montérégie	5 318
Montréal	16 537
Nord-du-Québec	26
Outaouais	998
Saguenay–Lac-Saint-Jean	825

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle	Cotisation annuelle	Nombre de membres
	$	
Membres résidant au Québec	985,00	35 453
Membres résidant à l'extérieur du Québec	692,50	885
Professeurs et chargés de cours	492,50	377
Membres affiliés résidant au Québec	505,00	69
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	290,00	203
Membres retraités sans revenu	147,75	2 493
Membres retraités avec revenu	295,50	1 018
Membres en invalidité permanente ou temporaire	147,75	168
Membres en difficulté financière	147,75	1
Membres à vie	s. o.	1 265
Droits acquis FCGA	s. o.	17

États financiers de l'Ordre

Exercice clos
le 31 mars 2026

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions

relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 18 juin 2026

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A131601

Situation financière au 31 mars 2026

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	31 mars 2026 Total	31 mars 2025 Total
	$	$	$	$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Trésorerie	54 959 861	127 090	**55 086 951**	50 919 792
Créances (note 4)	2 215 898	-	**2 215 898**	2 052 539
Frais payés d'avance	1 503 204	-	**1 503 204**	844 710
	58 678 963	127 090	**58 806 053**	53 817 041
PLACEMENTS (note 5)	27 745 074	3 659 835	**31 404 909**	31 582 352
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	1 448 832	-	**1 448 832**	1 584 719
ACTIFS LIÉS À L'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL-SERVICE (note 7)	2 214 611	-	**2 214 611**	712 078
	90 087 480	3 786 925	**93 874 405**	87 696 190
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 8)	32 608 583	-	**32 608 583**	28 099 032
Produits perçus d'avance (note 9)	36 239 135	-	**36 239 135**	37 529 614
	68 847 718	-	**68 847 718**	65 628 646
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	1 042 276	-	**1 042 276**	1 302 845
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 10)	1 843 000	-	**1 843 000**	1 943 000
	71 732 994	-	**71 732 994**	68 874 491
SOLDES DE FONDS				
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1 448 832	-	**1 448 832**	1 584 719
Affecté aux initiatives stratégiques (note 14)	5 241 331	-	**5 241 331**	3 432 971
Non affecté	11 664 323	-	**11 664 323**	10 174 528
Fonds d'indemnisation	-	3 786 925	**3 786 925**	3 629 481
	18 354 486	3 786 925	**22 141 411**	18 821 699
	90 087 480	3 786 925	**93 874 405**	87 696 190

Actifs incorporels (note 6)

Au nom du Conseil d'administration de
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,



Claude Thibault, CPA

Le président du comité d'audit,



Simon Hupé, CPA auditeur

Résultats | Exercice clos le 31 mars 2026

	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	31 mars 2026 Total	31 mars 2025 Total
	$	$	$	$
PRODUITS				
Cotisations annuelles	38 827 561	-	**38 827 561**	28 307 463
Admissions	1 776 952	-	**1 776 952**	1 614 519
Programmes, stages et examens professionnels	5 879 894	-	**5 879 894**	5 545 938
Formation continue	12 173 692	-	**12 173 692**	12 813 205
Encadrement de la profession	3 001 781	-	**3 001 781**	2 611 855
Rayonnement de la profession	2 089 835	-	**2 089 835**	1 973 759
Subventions	-	-	**-**	32 965
	63 749 715	-	**63 749 715**	52 899 704
CHARGES				
Admissions (note 11)	3 715 064	-	**3 715 064**	3 714 857
Programmes, stages et examens professionnels (note 11)	8 016 188	-	**8 016 188**	7 897 310
Formation continue	6 595 492	-	**6 595 492**	6 586 568
Encadrement de la profession	16 872 467	18 699	**16 891 166**	11 385 525
Gouvernance	4 653 394	-	**4 653 394**	4 175 078
Communications et rôle sociétal	4 924 672	-	**4 924 672**	4 145 096
Rayonnement de la profession	3 092 171	-	**3 092 171**	2 892 431
Charges opérationnelles	13 859 382	-	**13 859 382**	13 934 380
	61 728 830	18 699	**61 747 529**	54 731 245
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS) AVANT REVENUS DE PLACEMENTS ET INITIATIVES STRATÉGIQUES	2 020 885	(18 699)	**2 002 186**	(1 831 541)
Revenus de placements (note 12)	1 840 023	176 143	**2 016 166**	3 217 500
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT INITIATIVES STRATÉGIQUES	3 860 908	157 444	**4 018 352**	1 385 959
Initiatives stratégiques	(691 640)	-	**(691 640)**	(65 178)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 169 268	157 444	**3 326 712**	1 320 781

* Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.
Des informations complémentaires en conformité avec le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* sont présentées à l'annexe C.

Évolution des soldes de fonds | Exercice clos le 31 mars 2026

	Fonds d'administration générale				31 mars 2026	31 mars 2025
	Investi en immobilisations corporelles	Affecté aux initiatives stratégiques (note 14)	Non affecté	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
SOLDE D'OUVERTURE	1 584 719	3 432 971	10 174 528	3 629 481	**18 821 699**	16 654 818
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(532 549)	(691 640)	4 393 457	157 444	**3 326 712**	1 320 781
Acquisition d'immobilisations corporelles	396 662	-	(396 662)	-	**-**	-
Affectation interne (note 14)	-	2 500 000	(2 500 000)	-	**-**	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 10)	-	-	(7 000)	-	**(7 000)**	846 100
SOLDE DE CLÔTURE	**1 448 832**	**5 241 331**	**11 664 323**	**3 786 925**	**22 141 411**	18 821 699

Flux de trésorerie | Exercice clos le 31 mars 2026

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**3 326 712**	1 320 781
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**532 549**	537 116
Distributions des fonds de placement réinvesties	**(1 156 388)**	(1 464 837)
Variation nette de la juste valeur des placements	**(166 169)**	(1 031 488)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	**(260 569)**	(155 350)
Variation du passif au titre des prestations définies	**(107 000)**	(30 500)
	2 169 135	(824 278)
Augmentation des actifs liés à l'implantation d'un logiciel-service	**(1 502 533)**	(712 078)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**2 397 219**	4 642 646
	3 063 821	3 106 290
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de cession de placements	**1 500 000**	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(396 662)**	(195 303)
	1 103 338	(195 303)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	**4 167 159**	2 910 987
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**50 919 792**	48 008 805
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**55 086 951**	50 919 792

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

1. Constitution, nature des activités et structure de l'Ordre des CPA

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012 et sanctionnée à cette même date par le lieutenant-gouverneur. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

b) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant des cotisations annuelles ainsi que les revenus de placements sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent à la condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant de l'admission, des programmes, stages et examens professionnels, de la formation continue, de l'inspection professionnelle et de la vente de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus à la condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré. Les rubriques « Admission » et « Programmes, stages et examens professionnels » comprennent des montants liés à des paiements initiaux non remboursables. Le traitement comptable applicable à ces montants est présenté à la note 11.

d) Instruments financiers

Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'Ordre des CPA évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

La juste valeur des placements est déterminée selon la valeur liquidative à la date de fin d'exercice publiée par le gestionnaire des fonds communs de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables

e) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans ses états financiers.

f) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous.

	Périodes
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
ACTIFS INCORPORELS	
Logiciels	5 ans

g) Accords d'infonuagique

L'Ordre des CPA a choisi, dans son application de la NOC-20, d'inscrire les dépenses d'implantation de la composante logicielle d'un accord d'infonuagique qui sont directement attribuables à la préparation d'un logiciel-service en vue de son utilisation prévue à titre d'actifs présentés dans un poste distinct de la situation financière. Ces derniers seront comptabilisés en charges à compter du début de leur utilisation, linéairement sur la période prévue d'accès au logiciel-service, soit cinq ans. Les autres composantes d'un accord d'infonuagique qui ne sont pas capitalisées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

h) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti de telle sorte que la charge de loyer est imputée aux résultats de manière linéaire sur la durée du bail initial. L'amortissement de l'avantage incitatif est porté en diminution de la charge de loyer.

i) Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle, un actif incorporel ou un actif lié à l'implantation d'un logiciel-service a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats et ne peut faire l'objet d'une reprise.

j) Avantages sociaux futurs

Jusqu'au 31 décembre 2006, un régime de retraite capitalisé contributif à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés étaient offerts aux membres du personnel. Le régime capitalisé contributif à prestations définies est maintenu pour les services passés antérieurs au 1er janvier 2007 et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies pour les services rendus depuis cette date.

L'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation pour le régime capitalisé et établi aux fins de la comptabilisation pour le régime non capitalisé.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels ainsi que la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

k) Fonds d'assurance

L'Ordre des CPA a constitué le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec (Fonds d'assurance) le 28 octobre 2021 en vertu de l'article 86.1 du *Code des professions*. Le Fonds d'assurance est considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables et a pour rôle d'assurer la responsabilité professionnelle des CPA. Son actif constitue une division du patrimoine de l'Ordre des CPA. Les informations financières du Fonds d'assurance ne sont pas comprises dans les états financiers de l'Ordre des CPA, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 15.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

3. Instruments financiers

Les risques importants auxquels sont exposés les instruments financiers de l'Ordre des CPA proviennent des parts de fonds commun de placement qu'il détient. Ces instruments financiers sont exposés directement au risque de prix autre et indirectement aux risques de crédit, de change et d'intérêt.

4. Créances

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Clients	**1 943 109**	1 690 185
Montants à recevoir autres	**272 789**	362 354
	2 215 898	2 052 539

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 173 802 $ (148 226 $ en 2025).

5. Placements

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
PARTS DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT		
Obligations	**16 340 467**	15 763 402
Actions canadiennes	**1 537 697**	1 981 122
Actions mondiales	**4 776 459**	5 354 779
Hypothèques commerciales	**2 858 723**	2 738 146
Immobilier direct mondial	**2 988 102**	2 933 351
Infrastructure mondiale	**2 903 461**	2 811 552
	31 404 909	31 582 352

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	31 mars 2026			31 mars 2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Mobilier et matériel	**1 691 736**	**1 622 003**	**69 733**	80 344
Matériel informatique	**1 799 617**	**1 313 436**	**486 181**	381 899
Améliorations locatives	**3 394 233**	**2 501 315**	**892 918**	1 122 476
	6 885 586	**5 436 754**	**1 448 832**	1 584 719
ACTIFS INCORPORELS				
Logiciels	**6 751 368**	**6 751 368**	**-**	-
	13 636 954	**12 188 122**	**1 448 832**	1 584 719

La charge d'amortissement se présente comme suit.

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Amortissement des immobilisations corporelles	**532 549**	490 767
Amortissement des actifs incorporels	-	46 349
	532 549	537 116

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a procédé à la radiation de mobilier, de matériel informatique et de logiciels complètement amortis et qui ne sont plus utilisés.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

7. Accords d'infonuagique

Les actifs capitalisés concernent des logiciels-services pour lesquels la période d'utilisation prévue est subséquente à la fin d'exercice. Le montant comptabilisé en charges à l'égard de ces logiciels-services liés à des accords d'infonuagique s'élève à 181 299 $ pour l'exercice (868 819 $ en 2025). Ces charges sont présentées sous la rubrique « Charges opérationnelles – systèmes d'information » à l'état des résultats.

8. Créditeurs

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Fournisseurs	**11 092 207**	6 333 350
Salaires et retenues sur salaires autres que celles à remettre à l'État	**4 427 165**	4 037 153
Sommes à remettre à l'État	**4 296 348**	4 737 909
Sommes perçues pour le Fonds d'assurance	**11 339 739**	11 643 979
Sommes perçues pour la contribution à l'Office des professions du Québec	**1 453 124**	1 346 641
	32 608 583	28 099 032

9. Produits perçus d'avance

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Cotisations des membres	**32 680 614**	34 120 829
Cotisations des candidats à l'exercice de la profession	**1 839 432**	1 826 998
Formation continue	**342 950**	334 057
Programmes, stages et examens professionnels	**1 040 278**	912 968
Autres	**335 861**	334 762
	36 239 135	37 529 614

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

10. Avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations définies

L'évaluation actuarielle aux fins d'établissement du passif au titre des prestations définies a été réalisée au 31 décembre 2024. L'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2026 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2024 et le 31 mars 2026. La prochaine évaluation actuarielle est prévue en date du 31 décembre 2027.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit.

			31 mars 2026	31 mars 2025
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Total	Total
	$	$	$	$
Charge de retraite de l'exercice	**63 500**	**79 100**	**142 600**	234 900
Réévaluations et autres éléments	**22 800**	**(15 800)**	**7 000**	846 100

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies se présente comme suit.

			31 mars 2026	31 mars 2025
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Total	Total
	$	$	$	$
Juste valeur de l'actif du régime	**10 835 900**	**-**	**10 835 900**	11 073 900
Obligations au titre des prestations définies	**(10 520 800)**	**(1 843 000)**	**(12 363 800)**	(12 710 700)
Provisions pour moins-value	**(315 100)**	**-**	**(315 100)**	(306 200)
Passif au titre des prestations définies	**-**	**(1 843 000)**	**(1 843 000)**	(1 943 000)

Le régime capitalisé montre un déficit actuariel de stabilisation de 32 600 $ au 31 décembre 2024, lequel doit être comblé par l'Ordre des CPA sur une période de 10 ans.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies se présentent comme suit.

	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	31 mars 2026 Total	31 mars 2025 Total
	$	$	$	$
Cotisations de l'employeur	**86 300**	**163 300**	**249 600**	265 400
Prestations versées par les régimes	**724 200**	**163 300**	**887 500**	913 300

b) Régime à cotisations définies

Les cotisations requises des participants au régime à cotisations définies correspondent au niveau de leur cotisation salariale de base, soit 3 %, 4 % ou 5 % de leur salaire, selon le choix fait par chacun. La cotisation requise de l'Ordre des CPA au régime à cotisations définies pour le service courant est de 3 % pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 3 %. Pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 4 % ou 5 %, la cotisation de l'Ordre des CPA varie entre 4 % et 9 % en fonction du nombre de points (âge plus années de service). Des cotisations supplémentaires sont également autorisées sans toutefois excéder les limites permises par les lois fiscales.

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies pour l'exercice est de 1 570 403 $ (1 389 980 $ en 2025).

11. Paiements initiaux non remboursables

L'Ordre des CPA tire des produits de diverses sources liées à la prestation de services et à l'exercice de ses activités. Certains de ces produits comprennent des paiements initiaux non remboursables.

Actuellement, ces produits non remboursables sont comptabilisés à titre de produits lorsque la transaction est conclue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits non remboursables comptabilisés au cours de l'exercice se détaillent comme suit.

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Admission – Inscription au tableau des candidats	**815 819**	774 946
Admission – Inscription au tableau des membres	**637 795**	662 055
Programmes, stages et examens professionnels – Inscription au programme universitaire	**791 552**	696 098

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

12. Revenus de placements

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
PROVENANT D'ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Revenus d'intérêts	**693 609**	721 175
PROVENANT D'ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Distributions des fonds de placement réinvesties	**1 156 388**	1 464 837
Variation nette de la juste valeur des placements	**166 169**	1 031 488
	1 322 557	2 496 325
	2 016 166	3 217 500

13. Ententes avec CPA Canada

À la suite d'une décision du Conseil, l'Ordre des CPA s'est retiré en décembre 2024 de l'accord de collaboration administratif et de l'entente sur l'éducation conclus en 2016 avec CPA Canada. Ainsi, depuis cette date, l'Ordre des CPA n'a plus la responsabilité de verser des sommes à CPA Canada en vertu de ces ententes.

Au courant de l'exercice précédent, les produits de cotisations annuelles étaient présentés nets des sommes perçues pour l'ensemble des services offerts par CPA Canada pour la période du 1er avril 2024 au 20 décembre 2024 d'un montant de 10 452 874 $.

L'Ordre des CPA pourrait être tenu de payer certains coûts supplémentaires à CPA Canada en vertu de la clause de résiliation de l'entente sur l'éducation, lesquels ont fait l'objet d'une estimation et ont été comptabilisés en 2025. Par conséquent, les coûts réels pourraient différer du montant comptabilisé.

Au cours du dernier exercice, deux nouvelles ententes de services ont été conclues avec CPA Canada. La première garantit un accès ininterrompu au *Manuel de CPA Canada* et aux indications des conseils des normes. La seconde permet aux candidats à l'exercice de la profession inscrits au programme national de poursuivre sans interruption leur parcours actuel et leurs examens, incluant l'EFC. Des honoraires professionnels reflétant les efforts déployés pour revoir nos manières de collaborer avec CPA Canada et nos homologues provinciaux sont inclus dans les charges de gouvernance.

14. Initiatives stratégiques

Sur approbation du Conseil d'administration, une affectation d'origine interne d'une somme de 2 500 000 $ a été faite au cours de l'exercice pour des initiatives stratégiques. Jusqu'à maintenant, les sommes ont principalement servi à l'élaboration et au développement d'un nouveau programme de formation pour les candidats.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

15. Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec

Comme l'exige la *Loi sur les assureurs* (Québec), le Fonds d'assurance prépare ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board afin de rendre compte à l'Autorité des marchés financiers. Les informations financières suivantes proviennent des états financiers audités du Fonds d'assurance qui sont intégrés dans le rapport annuel de l'Ordre des CPA et indiquent les méthodes comptables suivies.

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
SITUATION FINANCIÈRE		
Total de l'actif	**34 917 928**	27 642 838
Total du passif	**20 255 716**	15 273 129
Capitaux propres	**14 662 212**	12 369 709
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL		
Produits des activités d'assurance	**13 017 385**	12 445 739
Résultat des activités d'assurance	**2 583 888**	3 653 657
Résultat net des activités d'assurance et de réassurance	**2 452 924**	2 768 595
Résultat net des activités d'investissement	**719 993**	1 646 489
Résultat financier net d'assurance	**(530 968)**	(863 479)
Autres frais généraux d'exploitation	**(349 446)**	(362 162)
Résultat net et global	**2 292 503**	3 189 443
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	**5 424 984**	6 956 477
Activités d'investissement	**(5 900 000)**	(6 506 493)

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a engagé des charges opérationnelles totalisant 939 408 $ (807 721 $ en 2025) pour les activités du Fonds d'assurance qui ont entièrement été remboursées par ce dernier. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Le solde des sommes perçues pour le Fonds d'assurance en date de fin d'exercice est présenté à la note 8.

16. Engagements

L'Ordre des CPA s'est engagé à louer des locaux pour une période de 16 ans se terminant en 2030. L'engagement total pour la durée restante du bail est de 10 905 560 $. Les paiements exigibles pour les prochains exercices représentent 2 726 390 $ annuellement.

Produits du fonds d'administration générale | Exercice clos le 31 mars 2026

Annexe A	Budget (non audité)	31 mars 2026	31 mars 2025
PRODUITS	**$**	**$**	$
COTISATIONS ANNUELLES			
Cotisation des membres	**36 640 548**	**36 803 986**	26 225 128
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	**2 121 600**	**2 023 575**	2 082 335
	38 762 148	**38 827 561**	28 307 463
ADMISSIONS			
Admission des membres	**723 000**	**737 450**	691 453
Admission des candidats à l'exercice de la profession	**972 226**	**1 039 502**	923 066
	1 695 226	**1 776 952**	1 614 519
PROGRAMMES, STAGES ET EXAMENS PROFESSIONNELS	**5 681 198**	**5 879 894**	5 545 938
FORMATION CONTINUE	**11 241 342**	**12 173 692**	12 813 205
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Inspection professionnelle	**2 868 600**	**2 857 001**	2 488 181
Exercice en société	**25 000**	**19 000**	28 200
Discipline	**65 000**	**40 500**	60 000
Infractions commises par des non-membres	**90 000**	**85 280**	35 474
	3 048 600	**3 001 781**	2 611 855
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION			
Vente de services – Emploi CPA et produits commerciaux	**1 711 250**	**1 854 465**	1 707 354
Services aux membres – Événements et activités régionales	**285 950**	**235 370**	266 405
	1 997 200	**2 089 835**	1 973 759
SUBVENTIONS	**-**	**-**	32 965
PRODUITS AVANT LES REVENUS DE PLACEMENTS	**62 425 714**	**63 749 715**	52 899 704
Revenus de placements	**2 291 818**	**1 840 023**	2 904 230
PRODUITS TOTAUX – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**64 717 532**	**65 589 738**	55 803 934

Charges du fonds d'administration générale | Exercice clos le 31 mars 2026

Annexe B	Budget (non audité)	31 mars 2026	31 mars 2025
CHARGES	**$**	**$**	$
ADMISSIONS	**3 665 575**	**3 715 064**	3 714 857
PROGRAMMES, STAGES ET EXAMENS PROFESSIONNELS	**7 655 156**	**8 016 188**	7 897 310
FORMATION CONTINUE	**6 898 557**	**6 595 492**	6 586 568
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Inspection professionnelle	**3 204 304**	**3 098 663**	2 825 123
Bureau du syndic	**3 507 501**	**3 816 619**	3 321 060
Indemnisation	**-**	**-**	24 356
Conseil de discipline	**361 425**	**357 822**	335 785
Conciliation et arbitrage des comptes	**96 097**	**103 785**	93 971
Comité de révision	**89 400**	**43 791**	85 219
Infractions commises par des non-membres	**425 378**	**472 130**	364 734
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	**200 000**	**183 757**	74 372
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	**8 593 106**	**8 795 900**	4 260 905
	16 477 211	**16 872 467**	11 385 525
GOUVERNANCE	**3 699 998**	**4 653 394**	4 175 078
COMMUNICATIONS ET RÔLE SOCIÉTAL			
Affaires publiques et communications	**2 846 194**	**2 960 386**	2 591 166
Promotion de la marque	**1 625 450**	**1 661 414**	1 251 108
Rôle sociétal	**241 870**	**302 872**	302 822
	4 713 514	**4 924 672**	4 145 096
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION – Services aux membres	**3 314 059**	**3 092 170**	2 892 431
CHARGES OPÉRATIONNELLES (annexe C)	**14 468 165**	**13 859 382**	13 934 380
CHARGES TOTALES AVANT INITIATIVES STRATÉGIQUES	**61 416 235**	**61 728 830**	54 731 245
Initiatives stratégiques (note 14)	**1 524 000**	**691 640**	65 178
CHARGES TOTALES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**62 416 235**	**62 420 470**	54 796 423

Charges opérationnelles à répartir – selon le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* | Exercice clos le 31 mars 2026

Annexe C	Budget (non audité)	31 mars 2026	31 mars 2025
CHARGES OPÉRATIONNELLES À RÉPARTIR	**$**	**$**	$
Gestion des ressources humaines	**1 572 030**	**1 773 847**	1 624 952
Gestion des finances et des opérations	**2 182 799**	**2 160 908**	2 257 301
Systèmes d'information	**6 276 214**	**5 430 897**	5 601 988
Frais d'occupation	**2 554 444**	**2 618 936**	2 578 827
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**537 678**	**532 549**	537 116
Frais financiers	**1 345 000**	**1 342 245**	1 334 196
	14 468 165	**13 859 382**	13 934 380
RÉPARTITION DES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR ACTIVITÉ			
Admissions	**1 110 710**	**1 064 310**	1 269 115
Programmes, stages et examens professionnels*	**2 781 380**	**2 494 662**	2 720 242
Formation continue	**2 090 335**	**1 889 510**	2 250 183
Inspection professionnelle	**970 938**	**887 721**	965 153
Bureau du syndic	**1 062 809**	**1 093 404**	1 134 581
Indemnisation	**-**	**-**	8 321
Conseil de discipline	**109 515**	**102 511**	114 715
Conciliation et arbitrage des comptes	**29 118**	**29 733**	32 103
Comité de révision	**27 089**	**12 546**	29 114
Infractions commises par des non-membres	**128 894**	**135 258**	124 605
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	**2 603 801**	**2 519 894**	1 455 662
Gouvernance	**1 121 138**	**1 333 128**	1 426 341
Affaires publiques et communications	**862 427**	**848 106**	885 226
Promotion de la marque	**492 528**	**475 970**	427 419
Rôle sociétal	**73 289**	**86 768**	103 454
Rayonnement de la profession – Services aux membres	**1 004 194**	**885 861**	988 146
	14 468 165	**13 859 382**	13 934 380

Les charges opérationnelles sont réparties pour chaque activité au prorata des charges directes, comme le stipule le *Guide des bonnes pratiques en matière de reddition de comptes des ordres professionnels*.

* Y compris les initiatives stratégiques.

États financiers du Fonds d'assurance

de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec

Exercice clos
le 31 mars 2026

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des
comptables professionnels agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec (ci-après « le Fonds d'assurance »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et l'état du résultat net et résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 mars 2026 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds d'assurance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds d'assurance à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds d'assurance ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds d'assurance.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

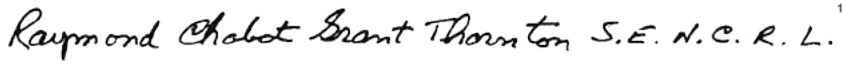
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds d'assurance;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds d'assurance à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds d'assurance à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal
Le 22 mai 2026

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A120795

Situation financière au 31 mars 2026

En dollars canadiens

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
ACTIF		
Encaisse	**197 988**	673 004
Autres débiteurs	**23 248**	37 000
Frais payés d'avance	**33 169**	26 826
Placements (note 5)	**32 321 195**	25 938 609
Actifs des contrats de réassurance (note 6)	**2 297 481**	883 645
Immobilisation incorporelle (note 11)	**44 847**	83 754
	34 917 928	27 642 838
PASSIF		
Autres créditeurs	**42 498**	61 982
Passifs des contrats d'assurance (note 6)	**20 213 218**	15 211 147
	20 255 716	15 273 129
CAPITAUX PROPRES		
Apport	**1 892 710**	1 892 710
Surplus cumulé	**12 769 502**	10 476 999
	14 662 212	12 369 709
	34 917 928	27 642 838

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil d'administration de l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,



Claude Thibault, CPA

Le président du comité d'audit,



Simon Hupé, CPA auditeur

Résultat net et résultat global | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Produits des activités d'assurance (note 6)	**13 017 385**	12 445 739
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 6)	**(10 433 497)**	(8 792 082)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	**2 583 888**	3 653 657
Primes de réassurance imputées	**(1 594 500)**	(1 782 000)
Montants recevables des réassureurs	**1 463 536**	896 938
CHARGES NETTES AFFÉRENTES AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE	**(130 964)**	(885 062)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	**2 452 924**	2 768 595
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 9)	**719 993**	1 646 489
Charges financières d'assurance	**(481 268)**	(850 186)
Charges financières de réassurance	**(49 700)**	(13 293)
RÉSULTAT FINANCIER NET D'ASSURANCE	**(530 968)**	(863 479)
Autres frais généraux d'exploitation (note 13)	**(349 446)**	(362 162)
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	**2 292 503**	3 189 443

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Variations des capitaux propres | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

	Apport	Surplus cumulé	Total
	$	$	$
SOLDE AU 31 MARS 2024	1 892 710	7 287 556	9 180 266
Résultat net et global de l'exercice	-	3 189 443	3 189 443
SOLDE AU 31 MARS 2025	1 892 710	10 476 999	12 369 709
Résultat net et global de l'exercice	-	2 292 503	2 292 503
SOLDE AU 31 MARS 2026	**1 892 710**	**12 769 502**	**14 662 212**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Flux de trésorerie | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultat net de l'exercice	**2 292 503**	3 189 443
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	**38 907**	38 497
Charges financières d'assurance	**481 268**	850 186
Charges financières de réassurance	**49 700**	13 293
Distributions du fonds de placement réinvesties nettes des frais de gestion	**(37 134)**	46 440
Variation nette de la juste valeur des placements	**(445 452)**	(1 265 023)
	2 379 792	2 872 836
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	**3 045 192**	4 083 641
Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement	**5 424 984**	6 956 477
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de l'immobilisation incorporelle	**-**	(6 493)
Acquisitions de placements	**(6 900 000)**	(6 500 000)
Cessions de placements	**1 000 000**	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	**(5 900 000)**	(6 506 493)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	**(475 016)**	449 984
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**673 004**	223 020
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	**197 988**	673 004

Les flux de trésorerie reliés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts encaissés de 250 497 $ (417 041 $ en 2025).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

1. Constitution et nature des activités

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA) a constitué le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec (Fonds d'assurance) en vertu de l'article 86.1 du *Code des professions*, le 28 octobre 2021. Le Fonds d'assurance, régi par la *Loi sur les assureurs* (Québec), a commencé ses activités d'assurance le 1er avril 2022. Il a pour rôle d'assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des CPA. L'actif du Fonds d'assurance constitue une division du patrimoine de l'Ordre des CPA destinée exclusivement à ses activités d'assurance.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le Fonds d'assurance fait partie de l'Ordre des CPA, lequel n'est pas assujetti aux impôts sur les bénéfices.

Le siège social du Fonds d'assurance est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2.

2. Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés selon les Normes internationales d'information financière de comptabilité (Normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité et ne distingue pas la portion courante de l'actif et du passif, reflétant ainsi le caractère particulier des activités du Fonds d'assurance.

Le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA (Conseil) a approuvé les présents états financiers le 22 mai 2026.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers qui sont évalués à la juste valeur ainsi que des passifs des contrats d'assurance établis selon les méthodes comptables présentées à la note 3.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds d'assurance.

Estimations, hypothèses et jugements importants

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que le Fonds d'assurance procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations qui ont une incidence plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Notes 3a et 6 : classification et évaluation des contrats d'assurance et de réassurance;
- Note 5 : juste valeur des placements.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

3. Méthodes comptables significatives

a) Contrats d'assurance et de réassurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui, à leur entrée en vigueur, transfèrent un risque d'assurance important d'une autre partie, soit le titulaire de la police. Le risque d'assurance est transféré lorsque le Fonds d'assurance consent à indemniser un tiers conformément aux termes de la police d'assurance. Tous les contrats émis par le Fonds d'assurance durant l'exercice transfèrent un risque d'assurance important et sont, par conséquent, traités comme des contrats d'assurance et comptabilisés conformément à l'IFRS 17. Il s'agit d'une police unique sur base de réclamations déclarées dont la période de couverture s'échelonne du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Tous les contrats du Fonds d'assurance comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Par conséquent, ils constituent un seul portefeuille de contrats d'assurance. Puisque la période de couverture des contrats n'excède pas un an, le Fonds d'assurance a choisi de comptabiliser le groupe de contrats d'assurance au moyen de la méthode simplifiée, aussi appelée méthode de la répartition des primes.

Selon l'IFRS 17, le Fonds d'assurance doit déterminer si un groupe de contrats est déficitaire. Pour le déterminer, le Fonds d'assurance se fonde sur des attentes à la date de comptabilisation initiale; ces attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution sont fondées sur des pondérations probabilistes. Le Fonds d'assurance évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ont une possibilité importante de le devenir par la suite. Le Fonds d'assurance n'a aucun contrat déficitaire.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une protection qui limite le montant total des sinistres qu'il doit assumer annuellement et il prévoit également une couverture additionnelle en cas de dépassement. Le traité de réassurance, qui transfère un risque d'assurance significatif à un autre assureur, relève aussi de l'IFRS 17, « Contrats d'assurance ».

Passifs des contrats d'assurance

Le Fonds d'assurance présente le passif au titre de la couverture restante et celui au titre des sinistres déclarés dans un poste libellé « Passifs des contrats d'assurance ». Les passifs des contrats d'assurance indiquent les obligations envers les titulaires de police. Les passifs représentent une estimation du coût ultime de toutes les réclamations et de tous les frais de règlement rapportés au Fonds d'assurance au 31 mars 2026. Il est établi conformément aux recommandations de l'actuaire désigné, aux Normes IFRS de comptabilité et aux exigences des autorités réglementaires. Ces éléments pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction du Fonds d'assurance (direction). Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont reflétées dans les résultats de l'exercice.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat d'assurance est acquittée ou annulée.

Passif au titre de la couverture restante

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds d'assurance évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Le Fonds d'assurance n'actualise pas ce passif pour tenir compte de la valeur temps de l'argent ainsi que de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance étant donné que la période de couverture ne dépasse pas un an. Comme tous les contrats d'assurance émis auxquels la méthode de la répartition des primes est appliquée ont une couverture d'un an, le Fonds d'assurance comptabilise en charges tous les frais d'acquisition au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lors de l'évaluation ultérieure, le passif au titre de la couverture restante est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et diminuée du montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour les services fournis.

Passif au titre des sinistres déclarés

Le Fonds d'assurance évalue le passif au titre des sinistres déclarés en actualisant les flux de trésorerie futurs pour les sinistres déclarés au moyen d'un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité pour refléter les différences dans les caractéristiques de liquidité des actifs financiers d'un portefeuille de référence utilisés pour calculer les taux d'intérêt et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie. L'effet lié aux changements de taux d'actualisation est présenté dans les charges financières d'assurance.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des contrats d'assurance qui est engendrée par le risque non financier.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

3. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Actifs des contrats de réassurance

Le Fonds d'assurance présente l'actif au titre de la couverture restante et celui au titre des sinistres déclarés dans un poste libellé « Actifs des contrats de réassurance ». Les contrats de réassurance sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance. Le Fonds utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer l'actif au titre de la couverture restante, puisque la période de couverture n'excède pas un an.

Les primes de réassurance imputées sont comptabilisées au résultat net séparément des contrats d'assurance émis.

b) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds d'assurance devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les instruments financiers sont composés de l'encaisse, des placements, des autres débiteurs et des autres créditeurs.

Évaluation initiale des actifs financiers

Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant, sauf dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement des actifs financiers dépend à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés au résultat net sont présentés dans le résultat net des activités d'investissement.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le Fonds d'assurance inclut dans cette catégorie l'encaisse et les autres débiteurs, et ces derniers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Comme les placements du Fonds d'assurance ont des flux de trésorerie contractuels qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et toute variation de la juste valeur est comptabilisée au résultat net. Tout gain ou toute perte est comptabilisé au résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit. Les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés au résultat net. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers au coût amorti et sont comptabilisés initialement à la juste valeur, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Le Fonds d'assurance inclut dans cette catégorie les autres créditeurs et ceux-ci sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible. La juste valeur des parts de fonds de placement est établie selon la juste valeur des placements sous-jacents. Les justes valeurs de l'encaisse, des autres débiteurs et des autres créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Comptabilisation des produits

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance représentent le montant des primes attendues attribuables aux services fournis durant la période. Le Fonds d'assurance alloue les primes attendues sur la base du passage du temps puisque, cela représente le modèle prévu de libération du risque durant la période de couverture, laquelle s'étend du 1er avril au 31 mars pour tous les contrats.

Revenu net des activités d'investissement

Le revenu net des activités d'investissement est composé des revenus d'intérêts, des revenus de distributions réinvesties et de la variation nette de la juste valeur des placements. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de distributions réinvesties provenant du fonds de placement sont comptabilisés lors de leur déclaration.

d) Immobilisation incorporelle

L'immobilisation incorporelle est comptabilisée au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

L'amortissement est comptabilisé en charge en fonction de la durée d'utilité du logiciel, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La méthode d'amortissement et la durée d'utilité sont revues annuellement en tenant compte de la nature de l'actif, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

e) Dépréciation de l'actif non financier

À la fin de chaque exercice financier, le Fonds d'assurance détermine s'il existe un quelconque indice de dépréciation pour l'immobilisation incorporelle. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif afin d'établir la perte de valeur, le cas échéant, et la comptabiliser immédiatement au résultat net.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Au cours des périodes courante et précédente, le Fonds d'assurance n'a subi aucune dépréciation sur l'immobilisation incorporelle.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

4. Normes comptables publiées mais non encore en vigueur

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », qui remplace les dispositions de la norme IAS 1, « Présentation des états financiers », et reconduit plusieurs de ses exigences. La norme IFRS 18 établit une structure définie pour l'état des résultats par le biais de la classification des produits et des charges en catégories définies distinctes et de l'imposition de nouveaux sous-totaux dans le but d'améliorer la comparabilité et de fournir des directives sur le classement de l'information dans les états financiers primaires ou dans les notes. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9, « Instruments financiers », et IFRS 7, « Instruments financiers : informations à fournir ». L'amendement « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers » introduit un choix de méthode comptable concernant la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiements électroniques, clarifie le classement et les caractéristiques de certains types d'actifs financiers, et ajoute des exigences d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments financiers assortis de modalités contractuelles. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2026. L'adoption anticipée est permise.

Le Fonds d'assurance évalue actuellement l'incidence de ces normes sur les états financiers.

5. Placements

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	$	$	$	$
VOLET D'APPARIEMENT				
Parts de fonds privé de placement	**25 177 211**	**27 310 166**	19 099 043	19 421 940
VOLET DE SURPLUS				
Parts de fonds commun de placement				
Obligations	**3 917 674**	**3 993 094**	5 527 160	5 541 669
Hypothèques commerciales	**975 000**	**1 017 935**	975 000	975 000
	4 892 674	**5 011 029**	6 502 160	6 516 669
	30 069 885	**32 321 195**	25 601 203	25 938 609

Les parts de fonds privé de placement sont composées d'obligations fédérales à 56 % (56 % en 2025) et provinciales à 44 % (44 % en 2025).

Évaluation de la juste valeur

Le Fonds d'assurance classe ses instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière selon une hiérarchie comportant trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : évaluation fondée à l'aide de données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement soit indirectement;
- Niveau 3 : évaluation fondée à l'aide de données d'entrée non observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Les placements sont évalués au niveau 2 (niveau 2 en 2025).

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance

a) Contrat d'assurance

Au 31 mars 2026	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
	$	$	$	$
Passifs des contrats d'assurance – solde au début de l'exercice	**-**	**13 521 490**	**1 689 657**	**15 211 147**
Produits des activités d'assurance	(13 017 385)	-	-	**(13 017 385)**
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Sinistres déclarés et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	8 579 014	949 725	**9 528 739**
Ajustement du passif au titre des sinistres déclarés	-	1 245 919	(341 161)	**904 758**
	-	9 824 933	608 564	**10 433 497**
Résultat des activités d'assurance	**(13 017 385)**	**9 824 933**	**608 564**	**(2 583 888)**
Charges financières d'assurance	-	481 268	-	**481 268**
Variation du résultat net et global	**(13 017 385)**	**10 306 201**	**608 564**	**(2 102 620)**
Flux de trésorerie				
Primes reçues	13 017 385	-	-	**13 017 385**
Sinistres, prestations et autres charges payées	-	(5 912 694)	-	**(5 912 694)**
Total des flux de trésorerie	**13 017 385**	**(5 912 694)**	**-**	**7 104 691**
Passifs des contrats d'assurance – solde à la fin de l'exercice	**-**	**17 914 997**	**2 298 221**	**20 213 218**

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

a) Contrat d'assurance (suite)

Au 31 mars 2025	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
	$	$	$	$
Passifs des contrats d'assurance – solde au début de l'exercice	**-**	**8 356 228**	**1 044 000**	**9 400 228**
Produits des activités d'assurance	(12 445 739)	-	-	**(12 445 739)**
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Sinistres déclarés et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	8 001 843	837 972	**8 839 815**
Ajustement du passif au titre des sinistres déclarés	-	144 582	(192 315)	**(47 733)**
	-	8 146 425	645 657	**8 792 082**
Résultat des activités d'assurance	**(12 445 739)**	**8 146 425**	**645 657**	**(3 653 657)**
Charges financières d'assurance	-	850 186	-	**850 186**
Variation du résultat net et global	**(12 445 739)**	**8 996 611**	**645 657**	**(2 803 471)**
Flux de trésorerie				
Primes reçues	12 445 739	-	-	**12 445 739**
Sinistres, prestations et autres charges payées	-	(3 831 349)	-	**(3 831 349)**
Total des flux de trésorerie	**12 445 739**	**(3 831 349)**	**-**	**8 614 390**
Passifs des contrats d'assurance – solde à la fin de l'exercice	**-**	**13 521 490**	**1 689 657**	**15 211 147**

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

a) Contrat d'assurance (suite)

Au 31 mars 2026	Actif au titre de la couverture restante	Actif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
	$	$	$	$
Actifs des contrats de réassurance – solde au début de l'exercice	**-**	**89 359**	**794 286**	**883 645**
Primes de réassurance imputées	(1 594 500)	-	-	**(1 594 500)**
Montants recevables des réassureurs				
Montants à recouvrer pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice	-	408 928	44 509	**453 437**
Ajustement des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres déclarés au cours des exercices antérieurs	-	328 077	682 022	**1 010 099**
	-	737 005	726 531	**1 463 536**
Résultat net des contrats de réassurance détenus	**(1 594 500)**	**737 005**	**726 531**	**(130 964)**
Charges financières de réassurance	-	(49 700)	-	**(49 700)**
Variation du résultat net et global	**(1 594 500)**	**687 305**	**726 531**	**(180 664)**
Flux de trésorerie				
Primes payées	1 594 500	-	-	**1 594 500**
Total des flux de trésorerie	**1 594 500**	**-**	**-**	**1 594 500**
Actifs des contrats de réassurance – solde à la fin de l'exercice	**-**	**776 664**	**1 520 817**	**2 297 481**

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

b) Contrat de réassurance (suite)

Au 31 mars 2025	Actif au titre de la couverture restante	Actif au titre des sinistres survenus		Total
		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
	$	$	$	$
Actifs des contrats de réassurance – solde au début de l'exercice	-	-	-	-
Primes de réassurance imputées	(1 782 000)	-	-	**(1 782 000)**
Montants recevables des réassureurs				
Montants à recouvrer pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice	-	100 456	10 895	**111 351**
Ajustement des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres déclarés au cours des exercices antérieurs	-	2 196	783 391	**785 587**
	-	102 652	794 286	**896 938**
Résultat net des contrats de réassurance détenus	**(1 782 000)**	**102 652**	**794 286**	**(885 062)**
Charges financières de réassurance	-	(13 293)	-	**(13 293)**
Variation du résultat net et global	**(1 782 000)**	**89 359**	**794 286**	**(898 355)**
Flux de trésorerie				
Primes payées	1 782 000	-	-	**1 782 000**
Total des flux de trésorerie	**1 782 000**	**-**	**-**	**1 782 000**
Actifs des contrats de réassurance – solde à la fin de l'exercice	**-**	**89 359**	**794 286**	**883 645**

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

b) Contrat de réassurance (suite)

Le tableau de développement des sinistres suivant présente l'évolution des passifs des contrats d'assurance en voie de règlement par année de déclaration des sinistres.
Au 31 mars 2026, le développement des sinistres est le suivant :

Base brute	2023	2024	2025	2026	Total
	$	$	$	$	**$**
Estimation des sinistres encourus ultimes					
À la fin de l'exercice de souscription	5 250 098	7 058 506	8 146 351	9 064 166	
Un an plus tard	4 350 517	7 225 313	8 618 048	-	
Deux ans plus tard	3 877 203	6 886 615	-	-	
Trois ans plus tard	3 846 971	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes non actualisés	3 846 971	6 886 615	8 618 048	9 064 166	**28 415 800**
Sinistres cumulatifs payés	2 732 885	3 223 358	2 889 225	837 299	**9 682 767**
Sinistres non payés non actualisés	1 114 086	3 663 257	5 728 823	8 226 867	**18 733 033**
Provision pour les charges afférentes aux activités d'assurance					**1 152 482**
Provision pour la prolongation de garantie					**682 309**
Ajustements liés au taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque non financier					**(354 606)**
Passifs des contrats d'assurance					**20 213 218**

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

b) Contrat de réassurance (suite)

Base nette	2023	2024	2025	2026	Total
	$	$	$	$	**$**
Estimation des sinistres encourus ultimes					
À la fin de l'exercice de souscription	5 250 098	7 058 506	8 000 000	8 500 000	
Un an plus tard	4 350 517	7 225 313	8 000 000	-	
Deux ans plus tard	3 877 203	6 886 615	-	-	
Trois ans plus tard	3 846 971	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes non actualisés	3 846 971	6 886 615	8 000 000	8 500 000	**27 233 586**
Sinistres cumulatifs payés	2 732 885	3 223 358	2 889 225	837 299	**9 682 767**
Sinistres non payés non actualisés	1 114 086	3 663 257	5 110 775	7 662 701	**17 550 819**
Provision pour les charges afférentes aux activités d'assurance					**1 152 482**
Provision pour la prolongation de garantie					**682 309**
Ajustements liés au taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque non financier					**(1 469 873)**
Passifs des contrats d'assurance					**17 915 737**

Étant donné que les opérations du Fonds d'assurance ont débuté le 1er avril 2022, seules quatre années d'opérations sont présentées.

Établissement du passif au titre des sinistres déclarés

La détermination du passif au titre des sinistres déclarés nécessite l'estimation de variables importantes, dont l'évolution des sinistres pouvant subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore déclarés et qui ne se réaliseront peut-être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements d'interprétation de contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds d'assurance ainsi que l'historique du régime collectif administré par l'ACPAI Assurance. De l'avis du Fonds d'assurance, qui s'appuie sur la recommandation de l'actuaire désigné, les méthodes d'estimation utilisées produisent des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

6. Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

b) Contrat de réassurance (suite)

Méthodes de détermination du passif au titre des sinistres déclarés

Les méthodologies utilisées pour établir le passif au titre des sinistres déclarés sont :

- la méthode de matérialisation des sinistres;
- la méthode Bornhuetter-Ferguson;
- la méthode des sinistres anticipés;
- la méthode du nombre de réclamations déclarées.

L'estimation du passif au titre des sinistres déclarés se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- la matérialisation des sinistres;
- le taux d'actualisation;
- l'ajustement au titre du risque non financier.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés sont déterminés en utilisant une approche hybride. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence. Les taux sans risque sont calculés à l'aide d'obligations du gouvernement du Canada pour les 30 premières années puisque les données sont suffisantes pour élaborer une courbe. La prime d'illiquidité est déterminée comme le rendement implicite relatif à la juste valeur d'un portefeuille de référence moins l'ajustement pour le crédit et le taux d'intérêt sans risque ajusté pour tenir compte des différences entre le portefeuille d'actifs de référence et les flux de trésorerie du passif correspondant.

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs sont présentés ci-dessous :

Au 31 mars 2026	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Courbe de taux utilisée	**2,59 %**	**3,08 %**	**3,50 %**	**3,83 %**	**3,95 %**

Au 31 mars 2025	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Courbe de taux utilisée	2,59 %	2,77 %	3,15 %	3,35 %	3,39 %

Ajustement au titre du risque non financier

La valeur du passif au titre des sinistres déclarés inclut aussi un ajustement afin de refléter le risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par le Fonds d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers, comme le risque de déchéance et le risque de charges.

Il reflète un montant que le Fonds d'assurance devrait raisonnablement payer pour éliminer l'incertitude liée à la possibilité que les flux de trésorerie futurs excèdent le montant de la valeur prévue. Le Fonds d'assurance estime l'ajustement au titre du risque selon la méthode des centiles (aussi appelée méthode du niveau de confiance). Cette méthode consiste à effectuer une modélisation stochastique de la variabilité des facteurs de matérialisation afin d'obtenir une distribution des résultats. Le Fonds d'assurance a choisi un niveau de confiance entre 70 % et 75 %. Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont présentées dans le résultat des activités d'assurance.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

7. Gestion des risques d'assurance

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé à divers risques qui résultent de ses opérations d'assurance. L'objectif est de les déterminer, de les évaluer, de les surveiller et d'éviter que ceux-ci excèdent le niveau de tolérance du Fonds d'assurance. Pour ce faire, la direction cherche un équilibre entre le risque, le rendement et le capital, et applique les politiques concernant la gestion intégrée des risques ainsi que la gestion du capital. Les comités de décision et d'audit en effectuent une vigie et le Conseil est régulièrement informé des changements dans les risques auxquels le Fonds d'assurance doit faire face ainsi que des mesures mises en œuvre pour les mitiger.

Il n'y a pas eu de changements importants dans les objectifs, les politiques et les processus du Fonds d'assurance en ce qui a trait à la gestion des risques ni dans les méthodes utilisées pour évaluer les risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque lié à la tarification

Le risque de tarification se réalise lorsque les coûts des engagements assumés dépassent les prévisions au moment de l'établissement de la prime. Ce risque est accru du fait de l'amplitude des risques couverts par rapport aux primes souscrites. En raison du caractère obligatoire de la souscription et de la protection, le Fonds d'assurance n'est pas exposé aux pertes financières découlant, dans un libre marché, de la perte de clientèle.

La tarification de l'assurance responsabilité professionnelle des CPA s'appuie sur des données historiques qui peuvent ne pas être toujours indicatives de l'avenir. Afin de compenser une hausse des engagements, le Fonds d'assurance pourrait majorer les primes ou ajouter une prime spéciale pour répondre à ses besoins financiers.

Enfin, la direction s'appuie sur les travaux de l'actuaire désigné pour vérifier ses hypothèses de coûts et de flux de trésorerie nécessaires à la détermination de la tarification, laquelle est approuvée par le Conseil.

Risque d'augmentation de fréquence et de sévérité

Le risque de fréquence et de sévérité vise le nombre, l'importance et la nature des réclamations présentées au Fonds d'assurance et les coûts associés au traitement de ces réclamations. Un niveau de fréquence et de sévérité excédant celui qui est anticipé est susceptible de soulever des difficultés importantes. Pour réduire les risques de fréquence et de sévérité, le Fonds d'assurance élabore des activités de prévention auprès des membres qu'il assure.

Afin de contrer une sinistralité extraordinaire, le Fonds d'assurance maintient aussi une réassurance en excédent du coût des sinistres. Le Fonds d'assurance s'appuie à court terme sur le niveau de sa capitalisation nette et, en dernier recours, sur son pouvoir d'imposer en tout temps aux membres une prime spéciale à la suite d'une approbation du Conseil.

De plus, le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de gestion du capital visant le maintien d'actifs permettant l'exécution, au fur et à mesure de leur exigibilité, des obligations grevant le Fonds d'assurance.

Risque lié aux passifs des contrats d'assurance

Le Fonds d'assurance est exposé au risque que les passifs des contrats d'assurance soient éventuellement insuffisants. Le Fonds d'assurance a recours aux services de l'actuaire désigné pour évaluer ces passifs. Les passifs des contrats d'assurance ont une incidence directe sur l'état de la situation financière du Fonds d'assurance et sur sa capacité à répondre aux critères des différents tests de solvabilité. Ce risque peut trouver son origine dans le développement défavorable des sinistres ou dans la sous-évaluation des passifs des contrats d'assurance. Même si l'évaluation des passifs des contrats d'assurance est faite selon des hypothèses appropriées, aucune certitude n'existe quant à la suffisance de ces passifs. En effet, des événements futurs, comme l'inflation ou des changements législatifs, peuvent modifier les coûts de règlement.

À cet effet, le comité de décision a approuvé un protocole de traitement des sinistres. Ce protocole met en place des balises par catégorie de dossier pour l'établissement de provisions incluant des provisions initiales automatiques. La direction assure un suivi mensuel des modifications de provisions, des paiements de sinistres et des frais de règlement, et analyse toute transaction importante.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

7. Gestion des risques d'assurance (suite)

La sensibilité du passif au titre des sinistres déclarés à certaines hypothèses clés est décrite ci-dessous :

Au 31 mars 2026	Changement d'hypothèse	Résultat net Montant brut	Résultat net Montant net
	%	$	$
Taux d'actualisation	+ 1	736 963	600 318
Taux d'actualisation	- 1	(687 996)	(563 536)
Matérialisation des sinistres projetés	+ 5	(67 468)	(48 774)
Matérialisation des sinistres projetés	- 5	67 133	(48 706)

Au 31 mars 2025	Changement d'hypothèse	Résultat net Montant brut	Résultat net Montant net
	%	$	$
Taux d'actualisation	+ 1	543 050	503 454
Taux d'actualisation	- 1	(506 761)	(470 414)
Matérialisation des sinistres projetés	+ 5	(54 274)	(54 274)
Matérialisation des sinistres projetés	- 5	52 176	(52 176)

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler soit du défaut du réassureur d'honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes du contrat ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

Le Fonds d'assurance atténue le risque en privilégiant la répartition de sa cession de risques entre plusieurs réassureurs démontrant une présence stable au Canada et ayant une notation financière auprès de l'agence AM Best d'au moins A-.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

8. Gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé aux risques de crédit, de taux d'intérêt, de prix liés aux marchés boursiers et de liquidité. Plusieurs politiques et procédures ont été établies afin de mitiger ces risques. Le Conseil, le comité d'audit et le comité de décision sont régulièrement informés par la direction des changements, s'il y a lieu, dans les risques auxquels le Fonds d'assurance doit faire face ainsi que des mesures mises en place pour les mitiger.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie au contrat manque à l'une de ses obligations envers le Fonds d'assurance et amène celui-ci à subir une perte financière. Le Fonds d'assurance est exposé indirectement au risque de crédit sur les parts de fonds de placement en obligations.

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement, approuvée par le Conseil, visant l'optimisation du rendement des actifs financiers compte tenu des risques qu'il est prêt à assumer. La politique de placement encadre les qualités des titres qui peuvent être détenus, et les gestionnaires sont tenus de déposer semestriellement un rapport de conformité à cet égard.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs. La juste valeur des placements peut être influencée négativement par une hausse des taux d'intérêt.

Le Fonds d'assurance utilise un processus structuré de gestion de l'actif et du passif. En effet, il favorise l'appariement des flux monétaires de l'actif et du passif dans le choix des placements soutenant ses engagements, et ce, notamment pour assurer une répartition optimale des échéances et de la composition des titres.

Les parts de fonds de placement en obligations exposent indirectement le Fonds d'assurance au risque de taux d'intérêt.

Pour chaque variation de 1 % du taux d'intérêt, la juste valeur marchande des parts en obligations varie d'environ 787 000 $ (506 000 $ en 2025).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds d'assurance ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières. La gestion de ce risque s'effectue au moyen d'un appariement des éléments d'actifs avec les engagements financiers et d'une gestion rigoureuse de la trésorerie. À noter que les parts de fonds de placement peuvent être retirées en tout temps.

Le Fonds d'assurance a aussi recours à la réassurance pour limiter ses engagements nets à l'égard des sinistres par période d'assurance.

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

8. Gestion des risques financiers (suite)

Le tableau suivant présente les montants des échéances des flux monétaires non actualisés liés au passif des contrats d'assurance et aux autres passifs financiers.

Au 31 mars 2026	Total	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus
	$	$	$	$	$	$	$
Passifs des contrats d'assurance	19 860 609	4 021 099	3 378 128	3 254 688	2 762 006	1 862 541	4 582 147
Autres créditeurs	42 498	42 498	-	-	-	-	-
	19 903 107	**4 063 597**	**3 378 128**	**3 254 688**	**2 762 006**	**1 862 541**	**4 582 147**

Au 31 mars 2025	Total	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus
	$	$	$	$	$	$	$
Passifs des contrats d'assurance	15 230 869	2 993 370	2 310 383	2 355 525	2 279 105	1 586 644	3 705 842
Autres créditeurs	61 982	61 982	-	-	-	-	-
	15 292 851	**3 055 352**	**2 310 383**	**2 355 525**	**2 279 105**	**1 586 644**	**3 705 842**

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

9. Résultat net des activités d'investissement et résultat financier net d'assurance

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Produits d'intérêts	**237 407**	427 906
Distributions du fonds de placement réinvesties	**117 564**	5 853
Variation nette de la juste valeur des placements	**445 452**	1 265 023
Frais de gestion	**(80 430)**	(52 293)
Résultat net des activités d'investissement	**719 993**	1 646 489
Charges financières d'assurance	**(481 268)**	(850 186)
Charges financières de réassurance	**(49 700)**	(13 293)
Résultat financier net d'assurance	**(530 968)**	(863 479)
Résultat net des activités d'investissement et résultat financier net d'assurance	**189 025**	783 010

10. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la santé financière du Fonds d'assurance et sa pérennité tout en respectant les exigences réglementaires imposées par l'Autorité des marchés financiers (Autorité). Ces exigences relatives à la suffisance de capital du Fonds d'assurance sont établies conformément à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation (ligne directrice). Cette ligne directrice prescrit le calcul d'un ratio du test du capital minimal (ratio TCM) en divisant le capital disponible par le capital minimal requis, le capital disponible devant être égal ou supérieur au capital minimal requis.

En vertu des exigences et de la ligne directrice de l'Autorité, le Fonds d'assurance est tenu de maintenir les niveaux prescrits de capital. L'Autorité s'attend à ce que le Fonds d'assurance maintienne un niveau de capital supérieur à son ratio cible d'intervention de 210 % (ratio TCM). Le niveau cible a été fixé à 230 % (225 % en 2025) par la direction. Le Fonds d'assurance produit ce test semestriellement.

Par ailleurs, le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique relative à la gestion du capital fixant entre 230 % et 430 % son ratio de capital visé.

Au 31 mars 2026, le ratio de capital (qui correspond au ratio TCM) est établi à 302 % (301 % en 2025).

Notes complémentaires | Exercice clos le 31 mars 2026

En dollars canadiens

11. Immobilisation incorporelle

	Logiciel
	$
Coût	
Solde au 31 mars 2024	188 042
Acquisition	6 493
Solde au 31 mars 2025	194 535
Acquisition	-
SOLDE AU 31 MARS 2026	**194 535**
Cumul des amortissements	
Solde au 31 mars 2024	72 284
Amortissement de l'exercice	38 497
Solde au 31 mars 2025	110 781
Amortissement de l'exercice	38 907
SOLDE AU 31 MARS 2026	**149 688**
Valeur comptable nette	
Solde au 31 mars 2025	83 754
SOLDE AU 31 MARS 2026	**44 847**

12. Opérations entre parties liées

Les parties liées au Fonds d'assurance comprennent l'Ordre des CPA ainsi que les principaux dirigeants du Fonds d'assurance. Au courant de l'exercice, l'Ordre des CPA a transféré des frais de gestion au Fonds d'assurance inclus dans les rubriques :

- Charges afférentes aux activités d'assurance : 788 823 $ (603 539 $ en 2025);
- Autres frais généraux d'exploitation : 150 585 $ (204 182 $ en 2025).

13. Charges par nature

	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Sinistres et frais de règlement	**9 272 232**	7 798 617
Frais de gestion	**939 408**	807 721
Taxe compensatoire et assurance	**83 264**	73 099
Honoraires professionnels	**166 434**	188 373
Amortissement et frais de logiciel	**53 977**	49 790
Frais de cartes de crédit	**248 402**	236 644
Prévention	**19 226**	-
	10 782 943	9 154 244
Charges afférentes aux activités d'assurance	**10 433 497**	8 792 082
Autres frais généraux d'exploitation	**349 446**	362 162
	10 782 943	9 154 244

CPA
ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC